Annexe 1 de la convention annexée à la délibération approbative du Conseil Municipal n° 2022/73 en date du 12 juillet 2022

Maître d'Ouvrage

Commune d'Epagny Metz-Tessy

143 rue de la République
74330 EPAGNY METZ-TESSY

☎ : 04 50 22 04 71

Assistant à maître d'ouvrage / programmiste :

36, rue Rabelais
BP 168
69512 VAULX EN VELIN Cedex

☎ 04.37.48.04.77
🗎 04.78.62.37.12

Construction d'une structure petite enfance

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

VOLUME UNIQUE

MODIFICATIONS ET EVOLUTIONS

DATE	INDICE	MODIFICATIONS APPORTEES
24/02/2021	V1	Prise en cimpte remarques moa Suppression pôle accueil petite enfance
01/06/2021	V2	Différentes corrections moa

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION GENERALE ET ORGANISATION DE L'OPERATION 5

1.1 GENERALITES : 5

1.1.1 Nature et objectifs de l'opération : 5

1.1.2 Financement de l'opération : 5

1.1.3 Phasage/chantier: 5

1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION : 6

1.2.1 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage : 6

1.2.1.1 Maître d'Ouvrage : 6

1.2.1.2 Assistance à Maître d'Ouvrage : 6

1.2.2 Gestionnaire, utilisateurs et usagers de l'ouvrage : 6

1.2.2.1 Gestionnaire de l'ouvrage : 6

1.2.2.2 Utilisateurs : 6

1.2.2.3 Usagers : 6

2. ANALYSE DU SITE D'OPERATION 7

3. BESOINS 8

3.1 PRESENTATION GENERALE DES BESOINS : 8

3.1.1 Remarque préalable : 8

3.1.2 Informations sur les effectifs projetés : 8

3.2 DIMENSIONNEMENT THEORIQUE DU BÂTIMENT ET DES ESPACES EXTERIEURS : 8

3.2.1 Remarque : 8

3.2.2 Tableau de dimensionnement théorique : 8

3.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE : 12

3.3.1 Introduction : 12

3.3.2 Organisation fonctionnelle : 12

3.3.2.1 Légende du diagramme fonctionnel : 12

3.3.2.2 Diagramme fonctionnel détaillé : 12

3.4 PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPES D'ORGANISATION RETENUS : 14

3.4.1 Caractéristiques d'implantation et d'organisation envisagées : 14

3.5 IMAGE ARCHITECTURALE : 15

3.6 BESOINS ET EXIGENCES PARTICULIERS AU PLAN FONCTIONNEL : 16

3.6.1 Organisation générale : 16

Accusé de réception en préfecture
074-200053511-20220712-DELIB2022143-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.6.2 Organisation fonctionnelle des espaces extérieurs et accès: 16
3.6.3 Organisation interne : 17
3.6.3.1 Liaison internes principales : 17
3.6.3.2 Mutualisations : 17
3.6.4 Besoins et exigences fonctionnels de la crèche : 18
3.6.4.1 Hall / desserte principale : 18
3.6.4.2 Salles d'activités et locaux attenants : 18
3.6.4.3 Salles communes : 20
3.6.4.4 Bureaux 21
3.6.4.5 Locaux du personnel et de service : 21
3.6.4.6 Locaux techniques : 23
3.6.4.7 Espaces extérieurs : 23

4. CONTRAINTES ET EXIGENCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES 24

4.1 CADRAGE GENERAL : 24
4.1.1 Urbanisme, architecture et aménagement : 24
4.1.2 Qualité environnementale du bâtiment: 25
4.1.3 Entretien et maintenance : 25
4.1.4 Eléments de fonctionnement général : 26
4.1.4.1 Ambiance lumineuse : 26
4.1.4.2 Acoustique : 26
4.1.4.3 Evolutivité : 27
4.1.4.4 Réseaux techniques : coupures, contrôle, suivi et commandes : 27
4.1.4.5 Sécurité : 27
4.1.4.6 Sûreté : 28

4.2 EQUIPEMENTS TECHNIQUES : 29
4.2.1.1 Installations électriques : 29
4.2.1.2 Chauffage : 31
4.2.1.3 Ventilation : 31
4.2.1.4 Gestion Technique du Bâtiment : 32

4.3 EXIGENCES TECHNIQUES PARTICULIERES : 33
4.3.1 Clos et couvert : 33
4.3.1.1 Fondations et infrastructures, structure, planchers, enveloppe externe : 33
4.3.2 Second œuvre : 33
4.3.2.1 Parois intérieures : 33
4.3.2.2 Plafonds : 33
4.3.2.3 Menuiseries extérieures et intérieures : 34
4.3.2.4 Equipements immobiliers : 34
4.3.2.5 Revêtements de sols : 34

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.3.2.6 Peintures et revêtements muraux : 35
4.3.2.7 Quincaillerie : 35
4.3.2.8 Serrurerie, organigramme des clés : 35
4.3.2.9 Plomberie, sanitaires : 35
4.3.3 Signalétique : 36
4.3.4 Espaces extérieurs : 36
4.4 REGLEMENTATION : 37
5. FICHES LOCAL PAR LOCAL 38
5.1 PRESENTATION DES FICHES DE BESOINS ET EXIGENCES : 38
5.1.1 Légende des fiches 38
5.1.2 Tableaux de repérage des fiches : 40
5.1.3 Fiches local par local : 40
6. ANNEXES ET PIECES JOINTES 65
6.1 LISTE DES ANNEXES : 65
6.2 LISTE DES PIECES JOINTES ET/OU CONSULTABLES : 65

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

1. PRESENTATION GENERALE ET ORGANISATION DE L'OPERATION

1.1 GENERALITES :

1.1.1 Nature et objectifs de l'opération :

Il existe différentes structures d'accueil sur le territoire de la commune d'Epagny Metz-Tessy (née de la fusion d'Epagny et Metz-Tessy en janvier 2016) :

- Une micro-crèche privée de 10 places,
- Une micro-crèche privée en cours de réalisation.
- Deux crèches publiques dont l'une est destinée à être remplacée par la structure objet du présent programme.

Elles accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération de mixité sociale (intégration de logements sociaux) et fonctionnelle (logements et services).

La crèche sera au rez-de-chaussée d'un collectif de 20 logements.

Le programme de la crèche est destiné à être intégré aux clauses du bail pour prise en compte dans la conception du bâtiment. Une fois le bâtiment construit, la crèche sera cédée à la commune après division en volume, au prix de sa construction, par le bailleur social.

Les objectifs du projet de crèche sont les suivants :

- Participer à la mixité fonctionnelle du projet immobilier global. Tout en assurant la sécurité, le confort et le calme pour les enfants et pour le personnel.
- S'inscrire en complément des écoles présentes au sud du terrain.
- Concevoir une structure d'accueil adaptée aux besoins actuels et à venir et s'appuyant sur l'expérience des personnels œuvrant aujourd'hui dans les structures communales.

1.1.2 Financement de l'opération :

Ce montant sera à finaliser dans le cadre de l'opération immobilière globale.

1.1.3 Phasage/chantier:

Cet élément sera à finaliser dans le cadre de l'opération immobilière globale.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION :

1.2.1 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage :

1.2.1.1 Maître d'Ouvrage :

Commune d'Epagny Metz-Tessy
143, rue de la République
74330 EPAGNY METZ-TESSY

Tel : 04.50.22.04.71

1.2.1.2 Assistance à Maître d'Ouvrage :

La Commune d'Epagny Metz-Tessy a confié une mission de Programmation à la Société AMOME Conseils.

Cette mission comprend, notamment, la rédaction du présent Programme Technique Détaillé.

Assistance à Maître d'Ouvrage :

Société AMOME Conseils
36, rue Rabelais BP 168
69512 VAULX EN VELIN Cedex

☎ : 04 37 48 04 77
🖷 : 04 78 62 37 12
Courriel : lyon@groupe-amome.com et http://www.groupe-amome.com

1.2.2 Gestionnaire, utilisateurs et usagers de l'ouvrage :

1.2.2.1 Gestionnaire de l'ouvrage :

La gestion des bâtiments et des espaces extérieurs est assurée par la Commune d'Epagny Metz-Tessy.

1.2.2.2 Utilisateurs :

Les utilisateurs sont les personnels municipaux, notamment les agents de la structure petite enfance Pic et Plume.

L'ensemble des utilisateurs peut être concerné par tout type de handicap.

1.2.2.3 Usagers :

Les usagers sont les parents et leurs enfants, les professionnels extérieurs.

L'ensemble des usagers peut être concerné par tout type de handicap.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

2. ANALYSE DU SITE D'OPERATION

Ces éléments seront développés ans le cadre de l'opération immobilière globale.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3. BESOINS

3.1 PRESENTATION GENERALE DES BESOINS :

3.1.1 Remarque préalable :

Un Groupe de travail, composé d'élus et d'utilsiateurs, a été créé au démarrage de l'étude. Les membres de ce Groupe de travail se sont exprimés en réunions de travail / restitution sur les éléments présentés.

Le présent chapitre constitue la synthèse des besoins matériels, fonctionnels et techniques exprimés et validés en Groupe de travail.

3.1.2 Informations sur les effectifs projetés :

L'ensemble est composé d'une structure d'accueil de type multi-accueil, prévu pour accueillir au maximum 50 enfants et 20 membres de personnel (simultanément).

3.2 DIMENSIONNEMENT THEORIQUE DU BÂTIMENT ET DES ESPACES EXTERIEURS :

3.2.1 Remarque :

Dans le tableau qui suit, les surfaces indiquées S.U. (Surfaces Utiles) correspondent aux surfaces minimales nécessaires aux utilisateurs et réellement disponibles pour leurs besoins (hors surface de circulation et de cloisonnement).

La Surface S.D.O. (Surface Dans Œuvre), indiquée au bas du tableau correspond au cumul des S.U. d'une part et des surfaces de circulation (hall, couloir) et de locaux techniques d'autre part. De manière générale, la S.D.O correspond à la surface « balayable ».

3.2.2 Tableau de dimensionnement théorique :

Le tableau fait apparaître, fonction par fonction, et de gauche à droite :

- Les affectations des locaux : désignation en clair.
- La capacité dimensionnante de l'ensemble des locaux de même type (quand pertinent) : nombre de places assises, de postes de travail, …
- La surface utile de ce type de local,
- Le nombre prévu de locaux de ce type,
- La surface utile de l'ensemble des locaux de ce type,
- Les remarques.

Voir tableau dans les pages suivantes.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Affectation	Places	S.U. unitaire (m²)	Nb	S.U. Totale (m²)	Remarques
ACCUEIL			**2**	**46,0**	
Accueil			***2***	***46,0***	
- Sas		6,0	1	6,0	enfilage surchausses; mise à disposition d'un transat pour poser un bébé; les poussettes sont dans local attenant à sas.
- Hall d'accueil		40,0	1	40,0	vestiaire enfants : bancs avec cases pour chaussures au-dessous + 60 casiers à double entrée répartis en fonction des groupes de vie et donnant sur les salles de propreté; 2 plans de change répartis.
ACTIVITES MULTI-ACCUEIL			**19**	**390,0**	
Espaces petits			***4***	***62,0***	
- Salle d'activité petits	10 + 2adultes	30,0	1	30,0	Les petits prennent les repas dans la salle de vie : espace en alcôve avec fauteuils. 3m²/enfant
- Dortoir petits	5 à 6 + adultes	12,0	2	24,0	6 lits max; 7m² pour le 1er lit + 1m² par lit supplémentaire
- Salle de change petits	occ	8,0	1	8,0	2 plans de change + 1 baignoire + 1petitWC + 1lave-mains adultes+ 1lave-mains enfant; casiers double-entrée ouverts également sur le hall au niveau des vestiaires
Espaces moyens			***8***	***158,0***	
- Salle d'activité moyens	24 + 4adultes	48,0	2	96,0	3m²/enfant. Une salle petits-moyens + une salle moyens-grands. Repas pris dans salle : +1m²/enfant (zone qui doit pouvoir être fermée)
- Zone repas		pm : surface prise sur salle de vie			alcôve sur salle d'activité : possibilité d'en condamner l'accès pour nettoyage
- Dortoir moyens	5 à 6 + adultes	12,0	4	48,0	6 lits max; 7m² pour le 1er lit + 1m² par lit supplémentaire
- Salle de propreté moyens	occ	7,0	2	14,0	Dans chaque salle 2 plans de change + 1 baignoire + 3lave-mains enfants + 1lave-mains adulte + 3petits WC; casiers double-entrée ouverts également sur le hall au niveau des vestiaires
Espaces grands			***4***	***102,0***	
- Salle d'activité grands	16 + 2adultes	64,0	1	64,0	3m²/enfant. Repas pris dans salle : +1m² /enfant (zone qui doit pouvoir être fermée); salle de vie qui puisse être scindée en 2 : forme en "L" par exemple
- Zone repas		pm : surface prise sur salle de vie			alcôve sur salle d'activité : possibilité d'en condamner l'accès pour nettoyage
- Dortoir grands	6 à 8 + adultes	14,0	2	28,0	8 lits max; 7m² pour le 1er lit + 1m² par lit supplémentaire
- Salle de propreté grands	occ	10,0	1	10,0	2 plans de change + 4 petits WC + lave-mains pour 8 enfants + 1 à 2lave-mains adulte+ 1 douche; casiers double-entrée ouverts également sur le hall au niveau des vestiaires
Salles communes			***3***	***68,0***	
- Salle de motricité	8 + adultes	42,0	1	42,0	placards profonds sur un pan de mur (env 2m²); 8m² en alcôve pour relaxation (surface à valider)
- Salle relaxation / biblio	8 + adultes	dans salle motricité (alcôve)			
- Salle jeux d'eau, semoule, ...	6 + adultes	20,0	1	20,0	zone à l'abri, à l'entrée, pour déshabillage/rhabillage; dans salle : 1 robinet mural pour tuyau, siphon de sol, sol antidérapant
- Salle de travaux manuels	8 + adultes	dans salle activité ou salle jeux eau			
- Sanitaire dépannage salles communes	occ	6,0	1	6,0	1 plan de change; 3 petits WC; 1lave-mains enfants; 1lave-mains adultes.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Programme Technique Détaillé v2 - 01/06/2021
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Affectation	Places	S.U. unitaire (m²)	Nb	S.U. Totale (m²)	Remarques
ADMINISTRATION			**5**	**57,0**	
- Bureau direction	2 + visiteurs	18,0	1	18,0	2 postes de travail : Direction + Adjoint
- Photocopieur		3,0	1	3,0	alcôve qui doit être sécurisée
- Bureau polyvalent	1 + visiteurs	12,0	1	12,0	point d'eau pour visite médicale
- Salle réunion / travail personnel	6 à 8	12,0	1	12,0	placards rangement
- Salle personnel	6 à 8	12,0	1	12,0	
LOGISTIQUE			**16**	**167,0**	
Locaux de service			***3***	***40,0***	
- Office de réchauffage	(*)	30,0	1	30,0	réchauffage repas + préparation de tous les biberons / respect circuit propre et sale
- Biberonnerie	(*)	4,0	1	4,0	associée à l'espace petits
- Lingerie	(*)	6,0	1	6,0	2LL, 2SL, 1 table de pliage
Sanitaires - Vestiaires			***6***	***53,0***	
- Sanitaires personnel	(*)	2,0	2	4,0	répartis dans la zone des salles de vie
- Vestiaires du personnel / douche	(*)	18,0	2	36,0	Séparation H/F ou possibilité ultérieure; accueil possible 14 personnes dans chaque vestiaire; 1 douche PMR /vestiaire
- Vestiaires personnel cuisine	(*)	8,0	1	8,0	Séparation H/F ou possibilité ultérieure; accueil possible 4 personnes; sanitaires accessibles des deux vestiaires : 1WC + 1 douche
- Sanitaire public	(*)	5,0	1	5,0	accessible depuis hall (1 WC PMR + 1 petit WC+ 1lave-mains adulte+ 1lave-mains enfant)
Dépôts / rangements			***7***	***74,0***	
- Rangement poussettes	(*)	15,0	1	15,0	accessible depuis sas
- Rangement multi-accueil	Occ	25,0	1	25,0	à répartir dans les salles d'activité : placards muraux
- Rangement couches	Occ	6,0	1	6,0	position centrale
- Local ménage	Occ	10,0	1	10,0	stockage 2 chariots; placards; armoire de désinfection
- Local poubelles	Occ	6,0	1	6,0	
- Rangement matériel extérieur multi-accueil	Occ	6,0	2	12,0	à répartir pour une bonne accessibilité depuis tous les espaces extérieurs
TOTAL S.U.N. UNITE PETITE ENFANCE			**42**	**660m²**	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de transmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Affectation	Places	S.U. unitaire (m²)	Nb	S.U. Totale (m²)	Remarques
CIRCULATIONS				**116,8**	
- Hall d'entrée / accueil	(*)				PM : cf accueil
- Circulations (20%)	(*)		(*)	116,8	
LOCAUX TECHNIQUES			**2**	**40,0**	
- Chaufferie / ventilation	Occ	30,0	1	30,0	Provision
- Local électrique / baies de brassage	Occ	10,0	1	10,0	Provision
TOTAL S.D.O. UNITE PETITE ENFANCE			**44**	**817m²**	
ESPACES EXTERIEURS				**1629,0**	
Parvis				***10,0***	
- Parvis couvert devant entrée	(*)	10,0	1	10,0	
Espaces détente et jeux				***1000,0***	
- Cour de jeux petite enfance	(*)	1000,0	1	1000,0	D'après surfaces Lo P'tiou - à répartir en 3 zones - y compris espaces de préau et de pergolas
Stationnement				***619,0***	
- Stationnement parents					pm : à mutualiser avec logements et utilisation partielle parking personnel
- Stationnement personnel		25,0	20	500,0	25m²/place
- Stationnement PMR		30,0	1	30,0	30m²/place
- Abri deux-roues		7,0	2	14,0	1m²/vélo; une partie fermée et une ouverte (toutes deux couvertes)
- Zone livraisons restauration		75,0	1	75,0	
Espaces verts paysagés				***0,0***	
- Espaces de décoration et agrément	(*)	pm : suivant projet			

Occ : occupation occasionnelle
(*) : Par concepteur / voir stade ultérieur

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de transmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE :

3.3.1 Introduction :

Ce paragraphe présente les principales exigences (ou désidérata) en matière d'organisation fonctionnelle, définies en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs.

3.3.2 Organisation fonctionnelle :

3.3.2.1 Légende du diagramme fonctionnel :

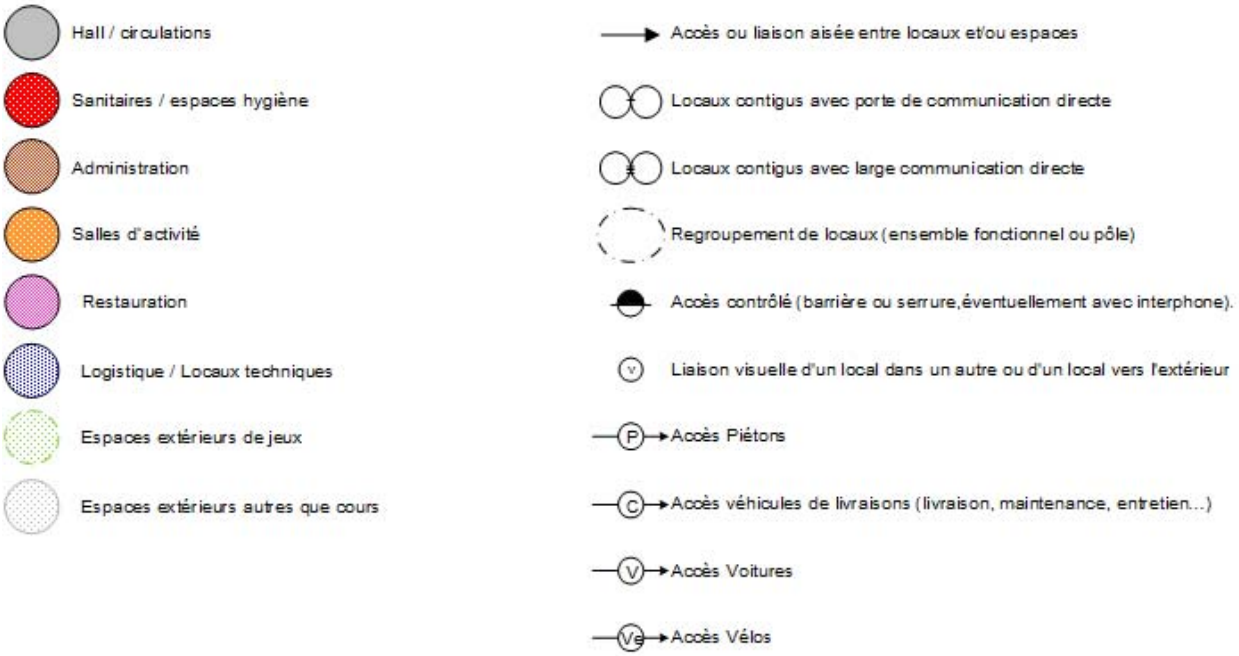

3.3.2.2 Diagramme fonctionnel détaillé :

Voir page suivante.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

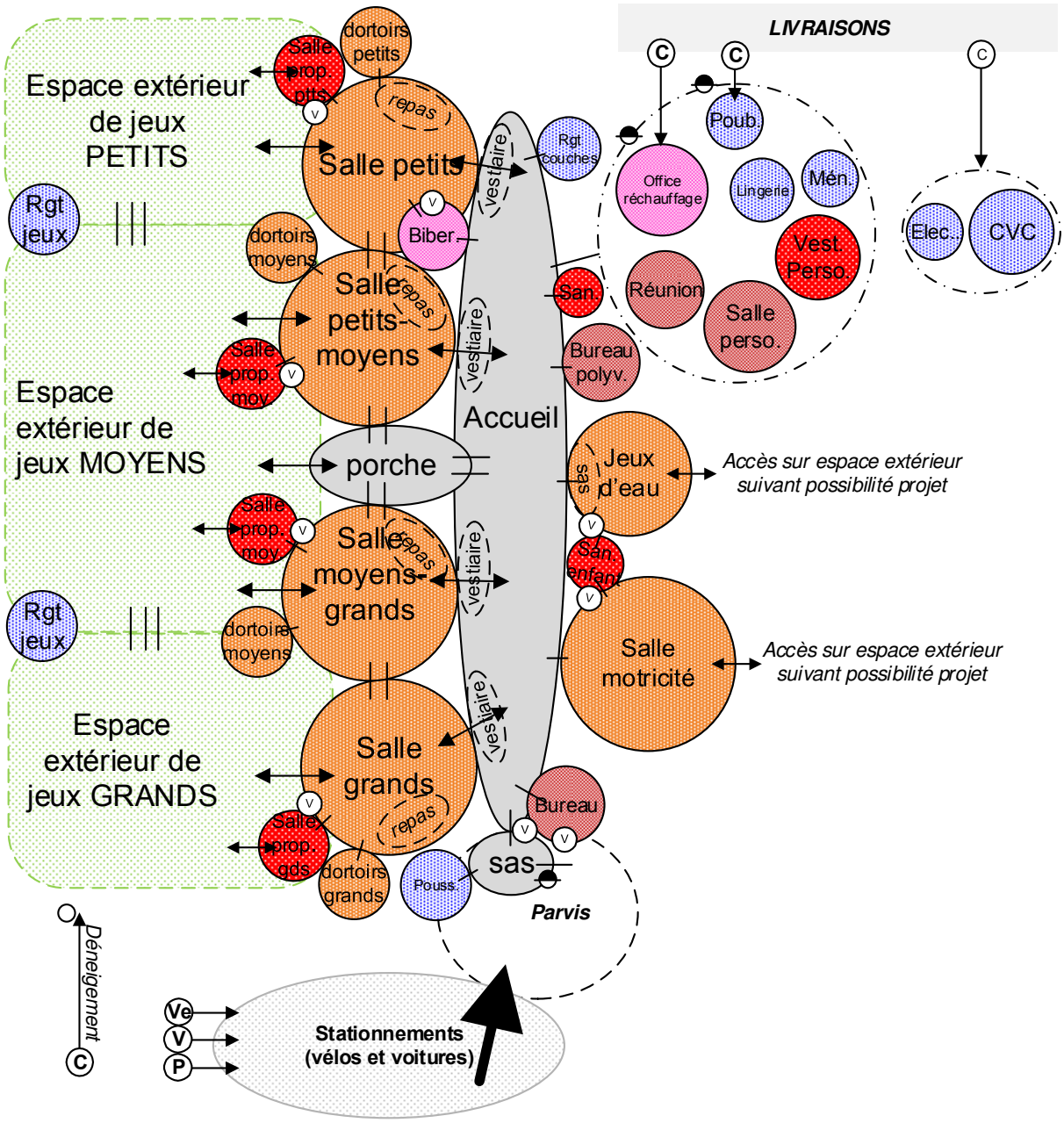

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.4 PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPES D'ORGANISATION RETENUS :

3.4.1 Caractéristiques d'implantation et d'organisation envisagées :

Le site du projet et les orientations pour le projet d'ensemble contenues dans l'OAP orientent l'organisation des différentes entités :

- Entrée principale au Nord-Est, depuis la zone de stationnements et livraisons.
- Entrée des véhicules, au Sud depuis l'allée des Ballons perdus.
- Espaces extérieurs de jeux et de détente pour les enfants, dans la continuité des salles d'activités, au Sud.
- Volume de la crèche qui « déborde » au Sud par rapport aux façades des logements pour créer un recul, une « mise à distance ».

Voir ci-dessous une première approche d'un principe d'implantation.

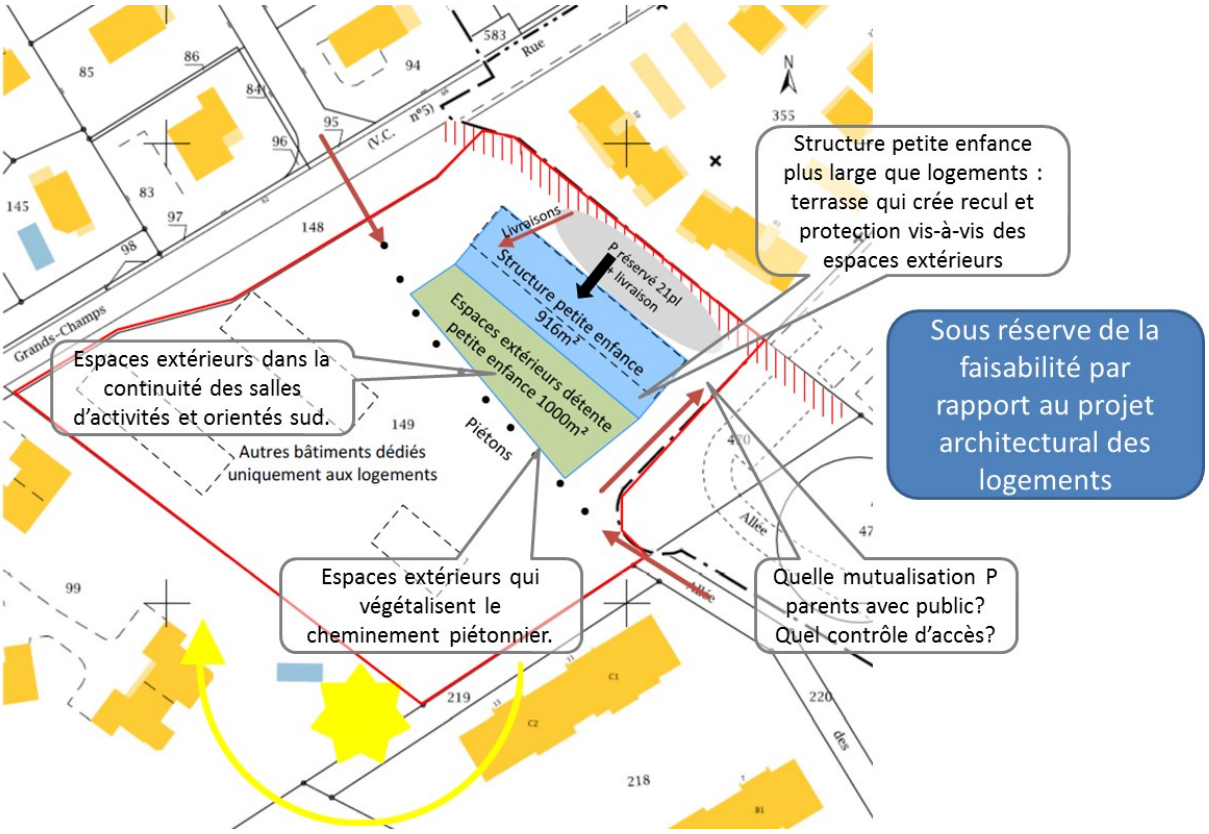

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.5 IMAGE ARCHITECTURALE :

Implantée au rez-de-chaussée d'un bâtiment collectif de logements, le volume de la crèche ne pourra être perçu dans sa totalité. Cependant, il est important que cet équipement soit identifiable notamment depuis l'allée des Ballons perdus et dans la zone d'entrée. La signalétique participe au repérage.

Au contraire, les espaces extérieurs situés au sud doivent assurer la sécurité des enfants : empêcher toute intrusion et une vue trop évidente sur ces espaces.

Les constructions seront implantées dans un quartier résidentiel arboré et végétalisé. Cette végétalisation sera développée sur les espaces extérieurs de la crèche, notamment pour les cours attenantes aux salles de vie et au Nord, entre le stationnement et le fonds voisin.

La **qualité de l'accueil** est primordiale :

- Identification aisée des espaces d'accueil,
- Hall d'accès et circulations adaptés au flux, et qui soient aussi des lieux de vie,
- Repérage et signalétique pour des enfants, mais aussi clarté et simplicité d'organisation des espaces (intérieurs et extérieurs),
- Activités d'éveil, de détente, de sommeil, de repas dans de bonnes conditions de confort pour les enfants et les personnels (éclairage, acoustique, …),
- Sécurité des enfants dans les espaces extérieurs mais également dans tous les autres locaux (aucune fenêtre sur les espaces publics, par exemple).

Tous les espaces créés sont très sollicités par les usagers : leur sobriété, leur solidité et la facilité de maintenance pour le maître d'ouvrage sont prioritaires, afin de **pérenniser la qualité de l'image de la structure petite enfance.**

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.6 BESOINS ET EXIGENCES PARTICULIERS AU PLAN FONCTIONNEL :

3.6.1 Organisation générale :

Même si ce point est rappelé par ailleurs, il est important de souligner que cet ouvrage est soumis à la réglementation E.R.P. et que celle-ci doit être prise en compte dès le début de la phase de conception, tant elle conditionne le projet par beaucoup d'aspects, notamment en ce qui concerne les accès et dégagements.

3.6.2 Organisation fonctionnelle des espaces extérieurs et accès:

Il est prévu 1 point d'entrée sécurisé sur le site :

- Depuis l'allée des Ballons perdus, pour les véhicules, les vélos et les piétons.

Il est prévu 2 points d'entrée dans le bâtiment :

- L'accès principal de la structure multi-accueil, pour le public et le personnel. Il dispose d'un contrôle d'accès et d'un visiophone.
- L'accès livraisons depuis l'espace de stationnement, pour le prestataire fournissant les repas et pour les approvisionnements (couches en particulier). E cas échéant, cet accès peut aussi être utilisé parle personnel (à valider en cours d'étude).

Des accès pour les véhicules de secours sont à prévoir.

Ces accès de secours et l'accès de service peuvent être empruntés par les véhicules liés à la maintenance des équipements techniques du bâtiment.

Des accès sont prévus dans les cours de récréations et sur le parvis pour les engins de déneigement et d'entretien des espaces verts.

Parvis :

Il est situé au niveau de l'entrée principale du public et est abrité pour une attente éventuelle sous la pluie.

Espaces stationnement 2-roues non motorisés :

Deux types d'espaces sont à prévoir :

- Stationnement des vélos du personnel, couvert et fermé.
- Stationnement des vélos des visiteurs : à proximité immédiate du parvis et de l'entrée, dans un espace couvert.

Des possibilités d'extension ultérieure sont à proposer.

Espaces stationnement des véhicules :

Un parking est prévu pour usage spécifique de la crèche, accessible depuis l'allée des Ballons perdus.

Il est aussi emprunté pour les livraisons.

Une partie des places peut être réservée aux personnels, avec contrôle d'accès (nombre à finaliser avec le maître d'ouvrage en cours d'étude).

Cheminements piétonniers :

Un cheminement piétonnier est prévu dans le plan de l'OAP pour relier l'allée des Ballons perdus et la rue des Grands champs.

Il longe les espaces de cour de la crèche et est connecté avec le cheminement piétonnier conduisant à l'accès principal de la crèche.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.6.3 Organisation interne :

3.6.3.1 Liaison internes principales :

Le hall d'entrée, précédé d'un sas, donne accès à la structure multi-accueil.

Cet accès est contrôlé (type de badge/clef à définir en cours d'études). Il est équipé d'un visiophone (position : avant ou après le sas à définir en phase études).

Au-delà du sas, ces deux entités sont indépendantes l'une par rapport à l'autre.

La crèche est structurée autour d'une grande circulation principale jouant le rôle de hall, et qui dessert les locaux accessibles aux enfants et leurs parents.

Depuis ce hall/artère principale, une circulation secondaire dessert les locaux de service et de personnel. C'est dans cette zone des locaux de service, qu'aboutit l'accès livraisons pour acheminement des repas et des fournitures.

La crèche est régie par un principe de séparation des flux chaussures extérieures et chaussons. Dans le sas, meublé d'un banc et d'un siège adulte, les parents se déchaussent ou mettent des sur-chausses laissées à disposition. Les enfants retirent leurs chaussures qu'ils apportent dans les casiers situés dans la hall à proximité de l'entrée dans les salles d'activités.

Les enfants et les adultes se déplacent ensuite dans la crèche avec chaussons ou sur-chausses. Lorsque les enfants sortent sur l'espace extérieur de récréation, ils mettent leurs chaussures qui sont apportées, par le personnel, dans des caisses, ou qu'ils sont allés chercher eux-mêmes. Un dispositif de chariot constitué de casiers à chaussures pourrait être recherché.

Pour l'accueil unique petite enfance, cette séparation des flux est obtenue par la mise à disposition de sur-chausses au niveau du petit sas (de type pallier non fermé) donnant accès à la salle d'activité et à la liaison vers la crèche pour utilisation de la salle de motricité.

3.6.3.2 Mutualisations :

Les salles d'activité de la crèche communiquent les unes avec les autres, deux par deux, pour une meilleure fluidité entre les groupes, partages d'activité, ateliers décloisonnés, ….

Idéalement, les communications se font de l'une à autre comme mis en évidence sur le diagramme fonctionnel.

Concernant les salles d'activité des moyens, elles sont séparées par un espace de transition donnant accès du hall vers l'espace extérieur. La nature de cet espace (extérieur couvert, partiellement intérieur/extérieur, complètement intérieur, …) est à définir par le concepteur en fonction de son projet. Les dimensions de cet espace permettent que des activités s'y déroulent. Il met en communication les deux salles de moyens.

D'une manière générale, il est recherché une certaine polyvalence des espaces pour donner libre cours à la mise en place d'activités diverses et surtout pour faire en sorte que l'enfant ne passe pas toute sa journée dans le même lieu. Pour cela il est demandé :

- Un dimensionnement généreux, une géométrie adaptée et une ouverture sur un espace extérieur abrité du hall/desserte pour qu'il puisse servir pour des activités,
- Des communications entre les salles d'activités des différents âges,
- Une géométrie des salles d'activité générant deux zones différentes, notamment pour créer un coin repas, mais sans gêner la surveillance, par un professionnel, de la totalité de la salle d'activité.
- Des espaces extérieurs de récréation dans la continuité de la salle d'activité avec partie abritée à l'interface avec la salle. Une partie de ce dispositif d'abri sera étudiée de manière à être mobile (au-dessus et sur les côtés) pour pouvoir le cas échéant créer un espace clos, utilisable notamment quand il fait chaud (pergolas bioclimatiques, par exemple).

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.6.4 Besoins et exigences fonctionnels de la crèche :

3.6.4.1 Hall / desserte principale :

Le hall constitue l'espace d'accueil des parents et des enfants, à l'arrivée et au départ de l'établissement. C'est le lieu de séparation entre les familles et leurs enfants. De plus, il est l'espace privilégié du contact entre les familles et le personnel.

Il dispose d'un sas thermique, espace tampon entre l'extérieur et l'intérieur, dimensionné pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et le passage des poussettes. Il est muni d'un visiophone (positionnement par rapport au sas à finaliser en cours d'études).

L'espace d'accueil et le sas permettent aussi de sécuriser l'établissement par rapport à l'extérieur, notamment pour protéger des regards extérieurs et contrôler les éventuelles allées venues des enfants.

Ce sas donne accès au local poussettes.

Le bureau de direction dispose d'une vue large sur ce sas.

Ce hall constitue la desserte générale des epaces, en lien avec la prise en charge des enfants.

Avant d'entrer dans les salles d'activité, on trouve les vestiaires : zone de désahbillage et accrochage des vêtements (bancs, casiers et patères à dimensionner en cohérence avec le nombre d'enfants accueillis dans chaque salle).

Au niveau de chaque vestiaire associé à une salle, prévoir une 15aine de casiers double entrée donnant sur la salle de propreté, dans lesquels les parents diposent les affaires et réserves pour leurs enfants : accessibles par le personnel depuis la salle de propreté.

Prévoir, en position centrale dans le hall, un petit espace pour attente (jeu, lecture) des frères et sœurs pendant que le parents accompagnent le petit dans la salle, discutent avec les personnels, …

En dehors des horaires d'arrivées et départs, ce hall/desserte peut être utilisé pour diverses activités :

- regroupement avant de se rendre dans les salles de motricité/jeux d'eau,
- motricité (porteurs, draisiennes, par exemple) si la salle est occupée et/ou le temps ne permet pas d'aller dehors,
- lecture, goûter, ….

Les salles d'activtés sont vitrées sur cette desserte, donnant à voir dès l'entrée sur les espaces extérieurs de récréation, végétalisés.

Le bureau de direction est directement ouvert sur ce hall ainsi que le bureau polyvalent, destiné notamment aux personnels pour préparation des animations.

Un sanitaire est accessible, utilisable par les parents.

Le hall est équipé, en position centrale, d'un plan de change, avec lavabo, en libre accès.

Un réfrigérateur, aussi proche que possible de l'office de réchauffage, est mis à disposition dans le hall pour que les parents déposent les repas des enfants ayant un régime particulier (à valider en études).

Le hall dispose également d'un accès direct sur l'espace extérieur de jeux, entre les deux salles d'activité des moyens. Il est demandé que cet accès aboutisse dans une partie couverte de l'espace extérieur pour utilisation pour un goûter ou activité de regroupement en cas de forte chaleur, par exemple.

3.6.4.2 Salles d'activités et locaux attenants :

Quatre groupes d'âges sont identifiés et répartis dans des **<u>salles d'activités</u>** différentes : les petits, les petits-moyens, les moyens-grands, les grands.

Ces salles de vie bénéficieront de vues sur l'extérieur adaptées à la taille des enfants mais aussi du personnel adulte. L'attention du concepteur est attirée sur le souhait des utilisateurs et du maître d'ouvrage de ne pas avoir une façade complètement vitrée sur l'espace extérieur. En effet, pour leur bien-être, les enfants ont besoin d'un certain « enveloppement », avec des coins à leur échelle qui ne soient pas trop ouverts (visuellement et en particulier à hauteur d'enfant souvant au sol) ni sur l'extérieur ni sur les locaux attenants.

Il est demandé de prévoir des parties vitrées, à hauteur d'adulte, entre le hall et chaque salle d'activité.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220718-DELIB2022-70-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

La conception des lieux sera un support à l'imagination des enfants. Ce lieu offrira la possibilité d'espaces de jeux distincts : psychomotricité, dinettes, poupées, jeux d'imitation, lectures et chansons.

Lors de visites de crèches en fonctionnement, le maître d'ouvrage et les utilisateurs ont été sensibles aux configurations de type « en L » générant une salle d'activté qui ne soit pas un volume unique parallélépipédique mais au contraire avec possibilité d'appropriation de plursieurs parties, suivant les activités. Par exemple, il est prévu que les repas se tiennent dans la salle d'activité, quelque soit la tranche d'âge : l'installation dans une partie de la salle permet le lancement d'une activité après le repas dans une autre partie, ce qui laisse un peu temps au personnel pour le rangement et le nettoyage.
Une attention est à apporter au positionnement du coin repas afin qu'i ne soit pas nécessiare de traverser la zone avec les chariots d'assiettes sales pour se rendre à la salle de propreté.

Un stockage pour le matériel pédagogique est requis dans chaque salle : grand placards muraux sur un pan de mur avec des parties, à hauteur d'enfant, sans porte pour développer l'autonomie : répartition des types de placards à finaliser en phase études.

Les espaces de vie sont en communication immédiate avec le hall (via le vestiaire) et « raisonnablemenn » vitrés sur celui-ci.

La cour extérieure est située dans la continuité de chaque salle. En transition entre la salle et la cour, il est demandé prévoir un espace extérieur couvert et d'étudier la possibiité pour une partie du auvent d'être mobile fin de varier les ambiances suivant les besoin et les conditions météorologiques. La rétractation automatique des éléments mobiles en cas de vent doit être prévue, en lien avec la GTC.

Chaque salle d'activité dispose d'espaces servants avec lesquels elle est en liaison immédiate :

- Zone vestiaire dans le hall,
- Salle de propreté,
- Dortoirs,
- Biberonnerie (pour la salle des petits).

Il est demandé un accès direct aux **sanitaires**, depuis les espaces extérieurs respectifs, pour les grands et les moyens-grands.

Pour les petits et les petits-moyens, un accès direct n'est pas nécessaire (le personnel porte la plupart du temps les enfants pour aller les changer). Mais les salles de propreté doivent être d'accès aisé depuis la cour, car le change peut être intervenir pendant l'activité extérieure.

Chaque salle de propreté est accessible depuis la salle d'activité ; la paroi entre ces deux locaux est très vitrée pour permettre la surveillance, par les adultes, de la salle de vie depuis la salle de propreté.
Cependant, l'intimité des enfants sera aussi respectée : ne pas pouvoir voir un enfant pendant le change, depuis la salle d'activité (vue à hauteur d'enfant mais aussi d'adulte).
Bien entendu, il ne peut pas y avoir de vue depuis le hall/desserte sur la salle de propreté.

Dans la paroi entre hall et salle de propreté, sont aménagés des casiers individuels, accessibles de deux côtés. Dans ces casiers, les parents approvisionnent (1 à 2 fois par semaine) vêtements de rechange et quelques effets personnels. Ces casiers sont positionnés de manière à respecter l'ergonomie pour le personnel.

Suivant les âges, les salles de propreté sont équipées de tables de changes et/ou de WC : se reporter au tableau de surface et aux fiches ; à préciser avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs en cours d'études.
L'autonomie progressive de chaque enfant est recherchée.

La conception de cet espace :

- doit permettre d'accueillir les équipements nécessaires au change et à la propreté (équipements cités ci-dessous),
- réduire les contraintes posturales pour le personnel,
- limiter les risques pour les enfants,
- assurer de bonnes conditions d'hygiène.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

La maîtrise d'ouvrage souhaite que la conception et les équipements soient relativement identiques pour chaque local et adapté à tout âge. Ceci afin de s'assurer une flexibilité en cas de changement de destination des salles attribuées aux petits et grands.

L'équipement est le suivant :

- 1 table à langer située à côté de la vasque pour le bain, avec lave-mains proche du change, prévoir des marches.
- 1 vasque pour le bain intégrée dans le plan travail, servant aussi de lavabo, distributeur de savon,
- 2 sanitaires pour les petits et les moyens, 2 sanitaires pour les grands, hauteur de 24 à 28cm paravent parallèle à la cuvette.
- Espace pour les pots.
- Lave-mains enfant, hauteur 35 cm.
- Emplacement pour un sac à linge sale et des poubelles automatiques sous plan de change dont une pour couches souillées.
- Stockage tampon pour linge er produits.

La **biberonnerie** est en liaison visuelle directe et communicaton immédiate avec la salle d'activité attenante.

Une attention particulière est à apporter à la génération de chaleur émise par les équipements de réchauffage de cette salle.

Les **dortoirs** sont constitués, pour chaque âge, de plusieurs salles de manière à garder dans chacun un nombre d'enfants réduit, ce qui est plus propice au sommeil. Leur localisation et leur conception devront faciliter la surveillance par le personnel.

Pour chaque salle d'activité, les dortoirs sont d'accès aisé et ils sont situés non loin de la salle de propreté, par laquelle les enfants passent avant la sieste.

Leur positionnement est étudié de manière à éviter toute gêne sonore, par les cours extérieures notamment.

Dans ce cadre, il est important de noter que pour les groupes d'âges petits et petits-moyens, les siestes ne s'établissent pas sur des horaires fixes, mais selon les besoins de l'enfant. Des enfants peuvent donc être sur des jeux extérieurs ou dans la salle d'activité pendant que d'autres dorment.

A l'inverse, chez les moyens-grands et chez les grands, les temps de sieste sont les mêmes pour tous.

Il est demandé une ouverture directe sur l'extérieur pour les salles de sieste (fenêtre) de manière à pouvoir assurer une ventilation immédiate après la sieste (odeurs très fortes des couches). Le cas échéant, une ventilation renforcée pourra être étudiée en tenant compte de la contrainte acoustique.

3.6.4.3 Salles communes :

Salle de motricité :

Elle est destinée à des activités motrices qui s'effectuent, notamment, en utilisant des parcours de motricité qui sont installés par le personnel et restent en place pour plusieurs séances. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ils sont stockés dans les grands placards de la salle.

Le sol doit être suffisamment souple pour que les petits ne se fassent pas mal en tombant.

Lieu de vie, d'éveil et d'activités dédié aux enfants, la conception des lieux sera un support à l'imagination des enfants. Des vues sur l'extérieur sont aménagées et adaptées à la taille des enfants mais aussi du personnel adulte.

La salle de motricité est en liaison directe avec une salle de propreté.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Salle de jeux d'eau :

Avec la salle de motricité et le sanitaire d'appoint, elle constitue un pôle de salles qui peuvent être utilisées par tous les groupes d'âge.

Cette salle permet des activités « sales » : manipulation de semoule ou autre type de sables, jeux avec des contenants remplis d'eau.

Les sol est non glissant tout en assurant un nettoyage aisé.

Les enfants peuvent se changer ou revêtir des tabliers, en entrant dans la salle : un petit espace vestiaire est aménagé à l'abri des projections d'eau.

Les dispositifs d'évacuation d'eau doivent être étudiés de manière à ne pas être obturés par des la semoule ou du sable qui tomberont sur le sol.

3.6.4.4 Bureaux

Le **bureau de direction** est immédiatement accessible depuis le hall / desserte. Une vision large sur le sas et l'espace extérieur, au niveau de l'entrée du public, est demandée depuis le bureau, avec dispositif d'occultation pour « voir sans être vu ».

Le bureau est affecté spécifiquement à la direction afin de lui permettre de remplir les diverses obligations de sa charge, en respectant la confidentialité nécessaire :

- Recevoir des visiteurs (parents, puéricultrices, élus, travailleurs sociaux).
- Traiter et classer les documents nécessaires au bon fonctionnement du multi accueil, au suivi des enfants, etc.…

Il abrite le coffre-fort, scellé dans le mur.

Le bureau polyvalent est mis à diposition des personnels pour préparer leurs animations. Il est immadiatement accessible depuis le hall/desserte pour assurer un cheminement rapide des personnels vers les salles d'activité.

Il est également utilisé par le médecin de la PMI pour ses consultations des enfants de la crèche. A ce titre, le local est équipé de :

- Un petit évier,
- Un plan de travail avec tapis de change,
- Une occultation des vitrages pour préserver l'intimité des enfants reçus.

3.6.4.5 Locaux du personnel et de service :

Ils sont regroupés dans une zone située légèrement à l'écart de la desserte principale. Les enfants et leurs parents n'ont pas à fréquenter cet ensemble. La circulation pourra, à ce titre, disposer d'une porte ou d'un marquage au sol pour signifier le changement de statut.

Il est demandé d'étudier la possibilité d'ouvreture des portes de ce secteur par badge pour plus de facilité si bras chargés et pour des préoccupations d'hygiène (pas de contact avec la poignée).

La **salle de détente du personnel** est un lieu de convivialité : un coin « tisanerie » avec un évier sur meuble et un petit plan de travail permettant d'installer un four micro-ondes et un petit réfrigérateur. Elle est équipée d'une table et de chaises.

La **salle de réunion** sert pour des rencontres internes ou avec des partenaires extérieurs invités.

Les repas sont livrés en liaison froide. L'**office** permet la remise en température, le dressage des plats et le nettoyage des contenants.

Son positionnement et les liaisons permettent d'accéder rapidement aux salles d'activité, dans lesquelles sont pris les repas.

L'office est situé proche du local poubelles et du local ménage.

Il est structuré dans le rspect de la marche en avant et de l'indépendance des circuits propre et sale.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220718-DELIB2022-2-DAJ
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

La **buanderie/lingerie** est un espace de lavage et de séchage du linge et des jouets.

Elle est accessible depuis la circulation de service et située à proximité de l'office.

Elle est équipée :

- D'un plan de travail avec un évier à 2 bacs.
- Des branchements pour 2 machines à laver le linge et 2 sèche-linges.
- De fils pour le séchage du linge (étedage mural).
- De rangements intégrés.
- D'un siphon de sol.

La surface de **vestiaires** est scindée en deux parties avec, pour chacune, une douche PMR.

Chaque partie est équipée de bancs, de patères, d'armoires-vestiaires et d'une zone de stockage de chaussures. Un lave-mains est également demandé avec miroir.

Les vestiaires sont situés à proximité immédiate de la salle du personnel.

Le **local ménage** permet le rangement des matériels (aspirateur, brosses, balais, chariots de ménage…) et produits d'entretien (en armoire et/ou sur étagères). Un équipement ergonomique de puisage y est prévu : puisage eau froide et eau chaude sur vidoir avec grille porte seau. Il dispose d'une bonde au sol. Il permet de ranger 2 chariots et dispose d'une armoire de désinfection ainsi que de placards.

Le **local poubelles** situé dans la zone des locaux de service, d'accès immédiat depuis l'office, dans le respect de la réglementation des locaux de restauration. Un accès direct depuis l'extérieur est souhaité pour l'évacuation des déchets.

Un jet pour nettoyage des bacs est prévu, avec bonde de sol. Le robinet de commande devra être positionné à un emplacement et une hauteur tels que les conteneurs poubelles ne puissent ni le cacher ni le percuter.

Le **rangement couches** est facilement accessible depuis l'accès de service, pour les livraisons. Il est également situé en position centrale par rapport aux salles d'activité (fréquentation régulière par le personnel pour approvisionner les salles de propreté).

Il est équipé de rayonnages pour stocker les couches, les mouchoirs, le papier toilette et les essuie-mains.

Deux sanitaires, répartis, sont destinés uniquement au personnel (WC standard avec lave-mains).

Un **sanitaire** est prévu qui servira au personnel et aux parents. Il est d'accès direct depuis le hall/desserte.

Il est composé d'un sanitaire mixte accessible aux PMR, avec lavabo.

Pour éviter toutes gênes, un **local poussettes** est nécessaire pour le stationnement et le rangement des poussettes (sur la journée entière ou plus ponctuellement). Celles-ci sont pliées.

Il est accessible depuis le sas d'entrée pour les parents.

Il devra prendre en compte toutes les tailles de poussettes, en fonction des âges différents des enfants. Un rangement haut pour les coques de type « cosy » pourra être prévu. Prévoir stockage de 2 à 3 poussettes simples et 3 à 4 poussettes doubles.

Les **rangements du matériel extérieur** multi accueil permettent le stockage du matériel utilisé pour des jeux d'extérieur (ballons, poteurs, draisiennes, etc.…), dans le cadre des activités ou pour utilisation pendant les temps de détente. Ils sont équipés de rayonnages et crochets muraux.

Ils disposent d'accès directs sur les cours de récréation. Ils sont fermés à clef.

Prévoir deux locaux de rangements communs, pour chacun, à deux espaces extérieurs.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

3.6.4.6 Locaux techniques :

Les locaux techniques nécessaires sont étudiés et prévus par le concepteur afin de répondre à l'ensemble des besoins du Programme. Leur localisation et organisation répondent à des contraintes et exigences d'ordres techniques, économiques et réglementaires.

Sauf en cas d'impossibilité réglementaire validée par le bureau de contrôle, les portes de tous les locaux techniques et des rangements devront s'ouvrir vers l'extérieur du local. Cela évite de réduire la surface utile par l'emprise de la porte.

3.6.4.7 Espaces extérieurs :

Les salles d'activités s'ouvrent sur un **espace extérieur structuré** en quatre parties correspondant aux quatre groupes de prise en charge des enfants.

Chaque **cour** communique directement avec celle(s) dont elle est voisine, par un portillon ne pouvant être ouvert que par les adultes. Ces portillons sont de dimension suffisante pour le passage des engins de déneigement et entretien des espaces verts.

Chaque cour dispose d'une partie abritée, à la jonction avec la salle d'activité. Ce préau peut servir :

- De lieu de récréation en cas d'intempérie ou de forte chaleur,
- De lieu d'activité (si le temps le permet) pour varier les lieux fréquentés par les enfants.

Il est conçu pour préserver la luminosité dans les locaux de cette façade. Le cas échéant, il remplit la fonction de brise-soleil.

La cour de récréation sera conçue de manière à ménager :

- Des espaces végétalisés avec de l'herbe,
- Des zones de jardin pédagogique, en particulier dans la cour des grands (aménagement d'un carré potager d'1,5m x1,5m).
- Des espaces avec un revêtement adapté à l'utilisation de matériel roulant (tricycle, draisiennes, …),
- Des espaces de jeux de ballon.
- Des espaces avec un revêtement adapté pour modules de jeux fixes : toboggan, jeux suspendus, …

Une répartition des différents types d'espaces est à proposer par le concepteur, qui sera affinée en cours d'étude.

Chaque cour dispose des accès réglementaires pour les secours et d'un accès pour le déneigement (mutualisation à étudier).

Tous ces espaces extérieurs sont très faciles à entretenir (accessibilité pour les véhicules espaces verts, utilisation de matériel d'entretien courant, revêtements robustes, …)

Les cours sont aménagées de manière à ce qu'elles ne présentent pas de risque. Elle sont ombragées.
Sont évités : bordures, jardinières, arêtes vives et revêtements abrasifs.
Les plantes sont non toxiques, sans baies ni épines.

Prévoir :

- Un point d'eau et évacuation pour les jeux d'eau et l'entretien. Nombre de points d'eau à valider en cours d'étude.
- Un revêtement de sol adapté aux activités des enfants (sol souple), notamment dans cour des petits, prévoir un parc bébés avec sol mou.

Les espaces de **desserte et stationnement des véhicules** associés à la crèche :

- Respectent les contraintes du PLU,
- Assurent une sécurité maximale pour les piétons et les cyclistes,
- Prévoient des espaces de cheminement piétonnier adaptés aux poussettes (largeur et type de revêtement de sol).

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4. CONTRAINTES ET EXIGENCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

4.1 CADRAGE GENERAL :

4.1.1 Urbanisme, architecture et aménagement :

Les contraintes et exigences d'urbanisme et d'architecture, sont contenues dans :

- Le PLU intercommunal d'Epagny Metz-Tessy,
- Les contraintes liées aux réseaux.

L'ensemble des espaces extérieurs doit répondre :

- Aux contraintes fonctionnelles,
- Aux exigences d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR),
- A la règlementation liée aux établissements recevant du public (ERP).

L'implantation des constructions est étudiée pour :

- Répondre aux exigences fonctionnelles et dimensionnelles des espaces extérieurs avec une priorité accordée à la sécurité des piétons / cyclistes et à la simplicité de fonctionnement,
- Faciliter les tâches d'entretien de l'enveloppe et des espaces extérieurs,
- Satisfaire les exigences spécifiques à chaque local en termes d'éclairage naturel, d'isolation acoustique (cf. fiches par local),
- Préserver l'ensoleillement et les vues sur et depuis les cours de récréation,
- Intégrer les caractères du site (orientation, vents, topographie,…),
- Proposer une architecture bioclimatique (récupération des apports solaires gratuits, créations d'îlots de fraîcheur, compacité du bâtiment, mise en place d'espaces tampons, ventilation naturelle, …).

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.1.2 Qualité environnementale du bâtiment:

Le bâtiment sera conforme à la réglementation thermique en vigueur.

De plus, il est attendu des propositions allant au-delà de la réglementation thermique actuelle pour anticiper son évolution.

Il est demandé un bilan de la consommation énergétique 3 ans après livraison, pour vérification de l'atteinte des objectifs et identification des causes de dépassement éventuel.

Pour ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, le concepteur étudiera une solution mutualisée pour l'ensemble de l'opération.

Il est demandé pour le choix des matériaux des justifications quant à leur énergie grise, en privilégiant la production locale et en permettant l'évolutivité des locaux.

Il est rappelé qu'il sera fait application des dispositions du zonage d'assainissement eaux pluviales urbaines du Grand Annecy. Il pourra être demandé un ouvrage de récupération des eaux pluviales pour arrosage et nettoyage.

4.1.3 Entretien et maintenance :

Le maître d'ouvrage accorde une attention très particulière à la maîtrise des coûts de fonctionnement de son équipement et aux incidences sur ceux-ci des différents choix architecturaux. Sont donc privilégiés :

- Une conception proposant des procédures d'entretien et maintenance simples, ne nécessitant pas de mobilisation importante de personnel ou d'outils,
- Des produits et équipements de qualité avec des composants standardisés et généralisés facilitant les remplacements ultérieurs et la gestion du stock.

Le traitement de l'enveloppe (toiture, façades, protections solaires, auvents, …) est choisi de manière à minimiser les dépenses d'entretien : durabilité des matériaux, insensibilité au ruissellement des eaux, aux chocs thermiques, aux effets du vent. Une auto-lavabilité maximum est demandée.

La nature des matériaux, la fonctionnalité des espaces et la valeur architecturale incitent naturellement au respect de cet ouvrage par les usagers.

Sont demandés des choix pertinents concernant :

- le positionnement des éléments techniques, leurs dimensions et leur accessibilité,
- les dimensions des accès aux locaux techniques / logistiques et des locaux eux-mêmes,
- la répartition des prises de courant et des points d'eau nécessaires à l'entretien de toutes les parties du bâtiment et à leur éclairage,
- les choix de revêtements de parois,
- les cheminements des réseaux et leur accessibilité pour la maintenance, tout en empêchant une action intempestive d'un enfant ou d'une personne non habilitée,
- les dispositifs architecturaux conduisant à un nettoyage spécifique (façades, terrasses, …).

Tous ces choix, seront discutés avec le maître d'ouvrage. En outre, seront mis en place au cours de l'élaboration du projet :

- les moyens de suivi et de contrôle des performances,
- les procédures d'entretien et maintenance des éléments architecturaux et des équipements.

Les interventions pour entretien et maintenance se font sans perturber l'activité d'accueil petite enfance.

Bien entendu la sécurité des personnels intervenant pour l'entretien et la maintenance est assurée.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.1.4 Eléments de fonctionnement général :

4.1.4.1 Ambiance lumineuse :

L'éclairage naturel doit être privilégié, autant que faire se peut. L'étude d'éclairage des différents locaux tient compte :

- De leurs caractéristiques géométriques (plan et élévation),
- Des éventualités d'évolution des locaux (dédoublement de salles),
- Des caractéristiques des prises de jour en façade,
- De l'orientation de celles-ci, éventuellement des obstacles extérieurs existants,
- De la nécessité éventuelle de protections solaires (fixes ou mobiles),
- Des caractéristiques des vitrages,
- Des caractéristiques d'aménagement intérieur définies par le programme d'une part (mobiliers, types de revêtements, etc..), par le concepteur d'autre part (choix des matériaux, des couleurs, des facteurs de réflexion, etc.).

Le concepteur prend soigneusement en compte :

- La nécessité d'un contrôle de la luminosité : obscurcissement et/ou occultation totale.
- L'utilisation de matériel de projection et le travail sur ordinateur nécessitant un tamisage de la lumière naturelle et/ou la possibilité de positionnement des postes de travail pour éviter toute gêne.

La température de l'éclairage devra être de type blanc chaud, et se situer autour de 3000k à 3500k. l'IRC se situera au plus proche de la perception visuelle.

Le choix des appareils d'éclairage sera proposé sous forme d'un carnet comportant les photos et fiches technique de chaque appareil. Cela permettra aux référents de la commune de constater qu'ils correspondent aux attentes. Ce carnet devra être proposé suffisamment en amont pour éventuellement proposer d'autres appareils. En aucun cas la commande ne pourra être faite sans validation et signature du carnet par le service bâtiment de la commune.

Pour des raisons de convivialité et d'économies de fonctionnement, un éclairage naturel des circulations, possiblement zénithal ou en second jour, est souhaité. Cet éclairage ne doit pas être la source de déperditions de chaleur en hiver mais à l'inverse, par une bonne orientation il permet une récupération des apports solaires et apporte une lumière chaude à l'intérieur du bâtiment. Tout effet de serre est à éviter en été.

Il est demandé l'installation de variateurs d'intensité lumineuse dans toutes les salles d'activités et dortoirs.

4.1.4.2 Acoustique :

Une acoustique réussie est un facteur essentiel d'appréciation de la qualité de l'ouvrage.

Pour obtenir la qualité acoustique requise, une étude globale est nécessaire prenant en compte tous les aspects du problème :

- Prise en compte de l'environnement du site,
- Sur le plan interne, regroupement des locaux calmes, utilisation de locaux tampons entre ceux-ci et les espaces bruyants,
- Etude des différentes solutions permettant de satisfaire les impératifs d'isolement ou de correction acoustique et recherche de celles permettant simultanément d'apporter des améliorations dans d'autres domaines (isolation thermique, sécurité, durabilité, entretien, etc.).
- Dans le cas où des châssis vitrés sont envisagés pour améliorer l'éclairage naturel des circulations, ceux-ci ne doivent en aucun cas altérer le niveau d'isolation acoustique des parois correspondantes. Il en est de même pour les éléments vitrés prévus entre deux locaux contigus.
- S'agissant d'une crèche au rez-de-chaussée de logements, une attention particulière sera portée aux nuisances sonores générées depuis les étages supérieurs, par les bruits d'impact, les descentes d'eaux, les ventilations, notamment.

Sur le plan des performances, il est tenu compte des besoins particuliers exprimés (fiches par local au chapitre 5) et de la réglementation.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.1.4.3 Evolutivité :

En raison des évolutions démographiques et des modifications de la politique petite enfance, des réorganisations internes au bâtiment doivent être rendues possibles. C'est pourquoi, une certaine flexibilité de la structure petite enfance est attendue. Elle se traduit par :

- Des choix structurels conduisant à des formes de locaux simples permettant le cloisonnement (création de deux locaux en un) ou le décloisonnement (regroupement de deux salles pour en créer une plus grande),
- Une implantation des menuiseries en façade et des placards intégrés établie avec cette même préoccupation,
- Un cheminement des réseaux n'entravant pas ces recoupements ou regroupements,
- Des possibilités de connections (sans travaux lourds) aux différents réseaux des locaux non encore reliés
- Un dimensionnement de la chaufferie, des tableaux, des gaines et des réseaux permettant une augmentation de connections sans travaux lourds.

4.1.4.4 Réseaux techniques : coupures, contrôle, suivi et commandes :

Les différentes installations de coupures de fluides et d'énergies sont regroupées, repérées (sur les faux-plafonds et dans les plenums) et facilement accessibles, sans dégradation ni salissure.

Il est prévu que la crèche soit totalement indépendante du bâtiment de logements.

Des compteurs divisionnaires sont installés, en cohérence avec la GTB et en concertation avec le maître d'ouvrage.

Les locaux techniques et logistiques sont organisés en tenant compte du trajet des agents. Prévoir à ce titre, au niveau de l'entrée/sortie du personnel, des commandes générales de l'éclairage, des occultations et de l'alarme pour utilisation par le dernier agent quittant le bâtiment (à valider en cours d'étude). Les commandes sont reliées à la GTC qui pilotera les appareils suivant la programmation (extinction fin de service, allumage en cas d'intrusion, …).

L'ensemble des tableaux de commande et de suivi du bâtiment sont répartis par zones et regroupés dans un local à définir en concertation avec le maître d'ouvrage.

4.1.4.5 Sécurité :

Les prescriptions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. sont prises en compte très en amont du projet, en concertation avec la commission de sécurité compétente.

La sécurité des personnes (et a fortiori les enfants) est assurée à l'intérieur du bâtiment concernant les incidents dus aux éléments architecturaux et aux équipements :

- suppression et/ou protection des parties saillantes du gros-œuvre situées dans les zones de circulation,
- allèges résistant aux chocs ou protégées ou ne présentant pas de danger en cas de bris,
- limitation de la température de l'eau chaude des robinets accessibles aux enfants,
- mise en place de décorations et/ou emploi de verre dépoli pour portes vitrées toute hauteur,
- dispositifs anti-pince-doigts dans toutes les zones fréquentées par les enfants,
- installation de toutes poignées de portes et placards, interrupteurs, … à une hauteur >1,25m,
- etc.…

La sécurité des enfants liée au plan vigie-pirate est prise en compte :

- Le bureau de direction a une vue sur le parvis et le sas d'entrée.
- Les fenêtres des locaux accueillant les enfants ne donnent pas sur l'espace public. S'il n'est pas possible d'éviter cela, prévoir des vitrages empêchant la vue depuis l'extérieur.
- Les véhicules ne sont pas stationnés aux abords immédiats du parvis d'entrée.

Ces points seront débattus avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs en cours d'étude.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.1.4.6 Sûreté :

Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens contre les actes malveillants (détérioration, vols, agressions physiques, …). Sont prévus des dispositifs de protection passive :

- Limitation du nombre d'accès au bâtiment au minimum fonctionnel.
- Contrôle d'accès par transpondeur, cylindres électroniques et ventouses. A intégrer au système actuellement utilisé dans les bâtiments communaux,
- Simplification des cheminements internes,
- Visibilité sur l'entrée principale depuis le bureau de direction,
- Protection des vitrages situés au rez-de-chaussée, selon différents dispositifs à choisir en lien avec le projet architectural :
  - volets roulants cumulant les fonctions de protection et d'occultation,
  - barreaudages sur les fenêtres des locaux techniques et les impostes,
  - vitrages antieffraction pour toutes les ouvertures non protégées par des volets ou des barreaux,
- Mise en place d'un éclairage extérieur minimum avec détecteur de présence cumulant la fonction de sécurité des utilisateurs pour entrées et sorties (continuité de l'éclairage jusqu'au parvis et jusqu'aux places de stationnement des personnels et visiteurs) et la fonction de dissuasion des intrus,
- Stockage des matériels et documents précieux dans des placards fermant à clef (informatique, audiovisuel, dossiers administratifs), coffre-fort scellé dans le bureau de direction,
- Matériaux et ou revêtements de façade présentant une haute lavabilité des graffitis (peinture anti-graffitis par exemple).

Une alarme anti-intrusion avec renvoi est prévue. Elle est basée sur une détection volumétrique dans les circulations et les locaux à risque (circulations, bureaux de direction). La liste des locaux concernés est à finaliser avec le maître d'ouvrage. Système Alarme Galaxy obligatoire afin de s'intégrer dans le système actuel des bâtiments municipaux, pour homogénéité des produits et systèmes de supervision.

Dans un souci de diminution des déperditions énergétiques tout autant que de suppression des intrusions dans le bâtiment, une commande centralisée de fermeture des volets roulants, en fin de journée, est demandée. Elle est située au point d'entrée/sortie du personnel pour utilisation par le dernier agent quittant le bâtiment (à associer à commande centralisée de l'éclairage).

La commune interdit le recours aux brise-soleil orientables. La solution architecturale proposée s'orientera sur un traitement passif (casquettes, végétalisation, brise soleils architecturaux fixes, vitres traités contre l'apport de chaleur solaire, etc).

Le traitement des éventuelles terrasses et/ou toitures végétalisées inclut une réflexion sur les dispositifs pour empêcher toute fréquentation de ces toitures par des personnes non autorisées.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.2 EQUIPEMENTS TECHNIQUES :

4.2.1.1 Installations électriques :

Eclairage :

L'éclairage artificiel représente, dans les bâtiments publics, des consommations d'énergie primaire souvent très élevées. Il sera donc utilisé en complément de l'éclairage naturel.

Les niveaux d'éclairement et les commandes requis dans les différents types de locaux sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Type de local	***Niveau éclairement général***	***Niveau éclairement ponctuel***	***Commande / extinction***
Halls, circulations	100 à 150 lux		Détection de présence et ajustement luminosité.
Bureaux	400lux		Commande manuelle
Salle des personnels	400lux		Commande manuelle
Salles d'activités	300 à 400 lux sur gradation Au moins 2 zones d'éclairage parallèlement aux fenêtres		Commande manuelle et variateur d'intensité.
Salle de sieste	200lux général – gradation jusqu'à niveau veilleuse		Commande manuelle et variateur d'intensité.
Cuisine	200lux Zones fonctionnelles	500lux sur poste de travail	Commande manuelle
Sanitaires / Vestiaires	100 à 200lux		Détection de présence et minuterie.
Rangements	100 à 200lux		Détection de présence et minuterie.

Les systèmes d'éclairage sont modulés par zones ou par rampe en fonction de l'occupation des locaux et de la luminosité extérieure.

Les luminaires, de haute efficacité, sont de type fluorescent ou LED.

Dans les lieux d'activités et de vie des enfants, les éclairages ne doivent pas être éblouissants ; préférer un éclairage indirect car les petits sont fréquemment en position allongée, regardant au plafond.

Une centralisation des commandes est prévue dans un ou plusieurs locaux (à définir en concertation avec le maître d'ouvrage).

Une commande d'arrêt général, avant sortie, au niveau de la sortie du personnel (à coupler avec la commande centralisée des volets roulants). Ce point est à valider en cours d'études, avec le maître d'ouvrage, en fonction du projet architectural. La commande est reliée à la GTC pour permettre une gestion plus efficace des éclairages. Les commandes, dans chaque local sont :

- Adaptées à l'utilisation par des PMR,
- Positionnées de manière à éviter une utilisation intempestive répétée par les enfants (>1,25m).

Un éclairage extérieur, sur détection de présence, est à prévoir pour permettre un cheminement sécurisé du personnel depuis la sortie du bâtiment jusqu'au portail sur l'espace public ainsi que jusqu'aux places de stationnement.

Un éclairage de sécurité est prévu.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220718-DEL_20722_73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Courants forts :

La distribution est étudiée pour permettre flexibilité, évolutivité et maintenance des installations tout au long de la durée de vie du bâtiment. Les chemins de câbles et les tableaux sont largement dimensionnés avec une réserve de 20 à 40%.

La mise à la terre réglementaire du bâtiment est prévue ainsi que celle de toute canalisation ou gaine métalliques. En outre, il est prévu une protection contre la foudre (courants forts et faibles).

Les tableaux sont de préférence localisés dans des gaines et/ou placards techniques accessibles depuis les circulations. Leur ouverture n'est possible que par du personnel habilité.

Les réseaux courants forts et courants faibles sont indépendants et séparés d'une distance appropriée.

Le schéma de distribution tient compte du principe de séparation fonctionnelle des circuits :

- Distribution force équipements utilisateurs,
- Distribution force équipements techniques,
- Distribution prises de courant utilisateurs,
- Distribution prises de courant ménage,
- Distribution éclairage, etc.

Les différents types de distribution sont :

- Par points, en encastré,
- Par chemins de câbles en faux-plafonds, d'accès très aisé,
- Par plinthes multi-compartiments.

Les besoins en terminaux, local par local, sont indiqués dans les fiches par local. Les fixations des différents terminaux sont très robustes.

Des prises sont prévues à hauteur du plan de travail sur tous les aménagements type kitchenette. Des branchements pour les appareils électroménagers sont également prévus.

Le concepteur prévoit l'installation nécessaire au fonctionnement des équipements techniques (ventilation, eau chaude sanitaire, serveurs informatiques, chaufferie, …).

Il est prévu des prises pour l'entretien dans les halls et circulations, à raison d'une prise tous les 5m.

Dans tous les locaux accessibles aux enfants, les prises de courants sont protégées par obturateur.

Dans certains locaux des branchements pour vidéoprojecteur sont demandés : se reporter aux fiches par local.

Courants faibles :

Les réseaux câblés informatique, téléphonique, vidéo, utilisent le même type de support (câblage y compris connecteurs), rendant ainsi le système souple et évolutif. Les chemins de câbles et tableaux sont largement dimensionnés avec une réserve de 20 à 40%.

Le câblage informatique est de catégorie 6 la catégorie 7 est interdite.

L'étude de ces réseaux, le câblage, les positions des appareils et baies sont obligatoirement soumis au service informatique du maître d'ouvrage, pour approbation avant transmission aux entreprises.

Si nécessaire, en fonction des distances, les liaisons entre les différents équipements de répartition / distribution se font par fibres optiques. Le nombre et la localisation des locaux de répartition / distribution permet de limiter la longueur des liaisons vers les prises desservies. Le type de connecteur utilisé est le RJ45 compatible RNIS.

La couverture WIFI des bâtiments de la crèche est proscrite. Les terminaux seront alimentés en filaire.

1 ligne de téléphone est installée :

- Dans le bureau de direction de la crèche.
- Dans le bureau polyvalent.
- Dans chaque salle de vie.
- Dans la lingerie et l'office cuisine.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL_2022243-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Sont également prévu des visiophones depuis la porte d'entrée vers :

- Le bureau de direction de la crèche.
- Chaque salle d'activité (à proximité de la salle de propreté).
- L'office cuisine.

Le réseau de téléphonie interne est de type numérique. Les liaisons entre les différents postes arrivent dans la baie informatique sur un bandeau permettant le brassage des connections.

Une arrivée de la fibre optique opérateur est prévue dans la baie informatique.

Surveillance des siestes :

Système de surveillance des chambres, centralisé et sectorisé. Système audio, avec réglage du volume, liaisons filaire entre les appareils. Toute liaison radio, WIFI, Bluetooth etc. interdite

Les autres besoins local par local sont indiqués dans les fiches par local.

4.2.1.2 Chauffage :

Le concepteur proposera un chauffage indépendant de celui des logements.

Un chauffage par le sol est préféré :

- Air soufflé à éviter pour favoriser le confort des enfants et du personnel
- Radiateurs qui représentent une contrainte d'aménagement et des risques de blessure pour les enfants.

Le bâtiment est réparti en autant de zones de programmation de chauffage qu'il existe de groupes de locaux ayant des modes d'occupation analogues en tenant compte du parti architectural (orientation, organisation interne, …). Ceci afin d'obtenir une exploitation maîtrisée et économique, pour un confort optimum des occupants.

Une régulation est mise en place, gérée par une GTB reliée à un superviseur général des bâtiments (GTC). Le système actuel et toute évolution reposent sur des équipements Trend, pilotés par le superviseur IQ Vision

Toutes les liaisons entre les appareils, les sondes, la GTC sont de type filaire. Aucune commande radio, wifi, Bluetooth, etc n'est acceptée.

La température minimale en période d'inoccupation est de l'ordre de 16°C. Elle peut être supérieure si la pérennité du bâti ou des équipements l'exige.

Le système de chauffage est réactif pour éviter les surchauffes en cas d'apport de chaleur important (occupants) et/ou d'apports externes (soleil).

Le personnel n'a pas accès aux réglages. Ils sont gérés par la GTC.

4.2.1.3 Ventilation :

En application du Code du Travail, du Règlement Sanitaire Départemental et de la Réglementation Thermique en vigueur, le concepteur définit les moyens de ventilation spécifiques nécessaires. En outre, la qualité de l'air est conforme aux réglementation pour les locaux accueillant des jeunes enfants. Les moyens de contrôle requis sont mis en œuvre.

Une VMC double flux sera mise en œuvre dans le cadre de la réflexion globale sur la qualité environnementale du bâtiment.

Les consommations énergétiques des appareils de ventilation sont maîtrisées ainsi que la vitesse d'air maximum pour assurer le confort des occupants.

Une attention est portée aux besoins ponctuels de ventilation spécifique : office et biberonnerie, coin kitchenette dans la salle de détente, vestiaires du personnel, sanitaires, dortoirs, lingerie, local déchets. L'attention du concepteur est attirée sur l'imporatnce du renouvellement d'air dans les salles de propreté (odeur forte des couches souillées).

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

S'agissant de bâtiments dédiés à la petite enfance, la qualité de l'air est réglementée :

- Surveillance obligatoire de la qualité de l'air, avec mesures des concentrations en substances nocives.

Pour répondre à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air, des capteurs seront installés, permettant de remonter et de stocker les informations sur la GTC.

La crèche étant située en rez-de-chaussée et à proximité directe d'habitations, l'amenée d'air frais sera étudiée pour ne pas être polluée (parkings à proximité, logements avec odeurs, passage extérieur de fumeurs, entreposage de poubelles, etc).

En outre, pour pallier les insuffisances des réglementations sur les débits, il est demandé de suivre les recommandations faites par des experts (Suzanne Déoux « Bâtir pour la santé des enfants ») et de prévoir un renouvellement d'air minimum de 30 à 36m3/h/occupant dans les salles d'activités accueillant les enfants, tout en limitant les sources potentielles d'émissions de polluants (dans les matériaux de constructions et le mobilier).

Une surventilation nocturne est à étudier (associée à l'intertie technique des composants architecturaux et à des îlots de fraîcheur) pour garantir un meilleur confort hygrothermique pendant les périodes caniculaires qui peuvent advenir de mai à septembre.

4.2.1.4 Gestion Technique du Bâtiment :

Il est demandé de prévoir une Gestion Technique du Bâtiment et toutes sondes associées, avec poste de commande dans un local à définir en concertation avec le maître d'ouvrage.

La commune possède une GTC Trend, pilotée par un superviseur IQ vison. Toute sonde ou appareil qui devra être piloté ou relié à la GTC devra pour une question d'uniformité, être de marque Trend et 100% compatible avec le système en place. Toute étude concernant de près ou de loin la GTC devra être réalisée en <u>collaboration totale</u> avec le service bâtiment de la commune.

Chaque automate est relié informatiquement au superviseur (liaison entre automates et la baie informatique)

La GTC n'est pas qu'une simple gestion du chauffage. Une étude particulière sera <u>faite en totale collaboration avec les services de la commune</u>, pour garantir les actions attendues.

Elle permet de :

- Gérer et optimiser les consommations, l'exploitation et la maintenance :
  - Des installations de chauffage,
  - Des installations de ventilation,
  - Des installations d'éclairage,
  - Des installations sanitaires,
- Gérer les dispositifs de surveillance de la qualité de l'air (capteurs, données),
- Gérer la sécurité de l'établissement et de ses équipements (intrusion, vol, vandalisme, incendie),
- Transmettre des informations propres à l'établissement sur un autre site (sondes, capteurs, compteurs d'énergie, compteurs d'électricité).
- Recevoir des informations et commandes depuis un autre site.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.3 EXIGENCES TECHNIQUES PARTICULIERES :

4.3.1 Clos et couvert :

4.3.1.1 Fondations et infrastructures, structure, planchers, enveloppe externe :

Le concepteur se conformera aux réglementations en vigueur et en particulier les Eurocodes8 sur la résistance des bâtiments aux séismes, applicables à partir du 1er mai 2011.

L'enveloppe externe présente toutes les garanties de pérennité. Un traitement anti-graffiti est prévu sur une hauteur de 2m à partir du sol ou de tout point accessible.

En fonction de l'orientation des locaux, des protections solaires sont prévues dans toutes les salles. Pour les orientations Sud, elles ne devront pas occulter le soleil en hiver. Les orientations Est et Ouest seront particulièrement prises en compte pour gérer les surchauffes de plus en plus fréquentes en dehors des mois estivaux.
Ces systèmes peuvent également permettre l'occultation requise dans certaines salles (cf. fiches par local). Des équipements extérieurs seront privilégiés par rapport à ceux installés en intérieur qui n'empêchent pas la surchauffe et sont peu robustes.
Ils n'entravent pas l'entretien de la face externe des vitrages.

S'agissant d'un établissement situé en rez-de-chaussée d'un immeuble de logement, il est rappelé les exigences suivantes :

- Ne prévoir aucun poteau dans les lieux de vie des enfants,
- Limiter les hauteurs de retombées de poutres pour faciliter le passage optimal des réseaux en respectant les contraintes de hauteur libre indiquées dans les fiches par local.

4.3.2 Second œuvre :

4.3.2.1 Parois intérieures :

Les parois verticales intérieures présentent les qualités suivantes :

- Satisfaction des performances acoustiques demandées,
- Résistance aux chocs et au grattage,
- Possibilité de fixer le matériel pédagogique (tableaux, panneaux d'affichage, mobilier),
- Protection de tous les angles saillants sur une hauteur de 1,2m.

4.3.2.2 Plafonds :

Les faux-plafonds sont obligatoires (pas de zone non démontable, tous les réseaux sont accessibles). Ils :

- Ne perturbent pas l'exploitation de l'inertie thermique des dalles,
- Sont d'un poids au m^2 aussi faible que possible, pour des raisons de sécurité,
- Participent à la correction acoustique à l'intérieur des salles ou espaces concernés,
- Peuvent permettre de masquer les circulations de fluides, électricité, ventilation, etc., tout en facilitant la maintenance (démontage, pas de rugosité générant un entretien difficile),
- Assurent une fixation très sûre des luminaires.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.3.2.3 Menuiseries extérieures et intérieures :

Les halls et/ou entrées principales disposent d'un SAS (isolation thermique) facilement manipulable par les personnes en situation de handicap. Le sas participe activement à la sécurité de l'établissement. Le contrôle d'accès est impératif : l'entrée dans le bâtiment n'est pas possible sans aval du personnel.

Les dimensions des portes tiennent compte du règlement de sécurité des E.R.P., de la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées, tout en respectant les consignes de sécurité pour les enfants (h>1,25m).

Un butoir mural est mis en œuvre pour toutes les portes ou fenêtres susceptibles d'entrer en contact avec un mur ou une porte.

Les portes intérieures sont équipées :

- De plaques de protection robustes, sur les deux faces en partie basse et au niveau de la poignée,
- De butées murales,
- D'oculus (suivant les indications des fiches local par local),
- De dispositifs anti-pince-doigts dans tous les locaux fréquentés par les enfants,
- De poignées à une hauteur >1,25m.

Des vitrages peu émissifs sont choisis.

4.3.2.4 Equipements immobiliers :

Les placards et rangements sont munis de larges étagères et ferment à clef. Autant que faire se peut, leurs panneaux permettent l'accrochage répété (par punaisage ou autre système). Les poignées ou tout autre système d'ouverture sont implantés à une hauteur >1,25m.

Dans le cas de placards situés sous les fenêtres, le dessus est revêtu d'un matériau résistant et d'entretien facile pour permettre de poser des travaux pratiques d'élèves (humidité, risque de salissure par peinture ou colle).

Les mobiliers des salles de propreté seront étudiés en concertation avec les personnels et le maître d'ouvrage.

Tout comme pour les revêtements de parois, une attention particulière est portée sur le choix de matériaux sains : faible teneur en solvants, très faible émission de formaldéhydes et COV.

Se reporter aux fiches local par local.

4.3.2.5 Revêtements de sols :

Une attention particulière est portée sur le choix de matériaux sains : faible teneur en solvants, très faible émission de formaldéhydes et COV.

Ils répondent à un certain nombre d'exigences :

- Exigences réglementaires et de sécurité : classement au feu, réduction du risque de dérapage,
- Exigences de durabilité en œuvre : objectif d'obtention d'une durabilité non inférieure à dix ans, moyennant un entretien normal courant.
- Exigences de confort et d'aptitude à l'emploi : minimisation des nuisances acoustiques (marche, chute d'objets, …), facilité d'entretien (revêtements peu salissants, peu fragiles, ne nécessitant pas de procédures d'entretien longues et coûteuses, présentant un choix judicieux des décors et coloris), antistatique, diffusivité thermique.

L'attention du concepteur est attirée sur l'importance de la robustesse des revêtements dans des locaux où le mobilier est fréquemment déplacé.

De plus, il convient de prévoir un revêtement de sol adapté à la présence de petits enfants à proximité immédiate du sol : pas de fibre ou autre élément se détachant qui pourrait être porté à la bouche, dureté limitée pour amortir au mieux les chutes, notamment.

Des tapis de propreté sont encastrés devant chaque ouverture sur l'extérieur (sauf issues de secours). Ils n'entravent pas le cheminement des personnes à mobilité réduite.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.3.2.6 Peintures et revêtements muraux :

Une attention particulière est portée sur le choix de matériaux sains : faible teneur en solvants, très faible émission de formaldéhydes et COV.

Une grande latitude est laissée au concepteur pour le choix, sous réserve d'obtention des qualités suivantes :

- Durabilité,
- Bonne résistance au feu,
- Absence de pollution de l'air intérieur,
- Facilité d'entretien,
- Qualité acoustique.

De la faïence murale est prévue :

- Dans les sanitaires jusqu'à 1,5m,
- Toute hauteur dans les douches,
- Autour de tous les points d'eau et des plans de travail.

Les parties basses des circulations et des halls sont traitées avec un matériau robuste type PVC ou équivalent, résistant aux chocs, jusqu'à une hauteur de 1,2m.

Les murs des locaux d'activités, des circulations et des halls reçoivent un revêtement permettant le punaisage répété à longueur d'année, type Bulletin board par souci d'homogénéité avec les autres bâtiments municipaux. Concernant la surface d'affichage, il est tenu compte de la réglementation incendie pour la lutte contre la propagation du feu.

4.3.2.7 Quincaillerie :

Les éléments de quincaillerie sont caractérisés par leur robustesse et résistent à l'arrachement.

Du fait de l'utilisation par la commune de quincaillerie spécifique au contrôle d'accès, le choix des matériaux et matériels sera validé en collaboration avec le service bâtiment de la mairie.

4.3.2.8 Serrurerie, organigramme des clés :

Les locaux seront équipés de serrures permettant d'en condamner l'accès. Elles s'inscrivent dans l'organigramme existant pour les bâtiments municipaux basé sur un système Vachette NT Radial (à finaliser en concertation avec le maître d'ouvrage).

Le contrôle d'accès, de technologie Simons Voss est géré par la commune. Reste à la charge des entreprises le tirage de câbles permettant d'alimenter les appareils, les liaisons, la fourniture des ventouses de porte, etc. Une étude particulière en collaboration avec les services communaux permettra de définir la limite de prestation entreprises/commune.

Les portes des sanitaires sont décondamnables depuis l'extérieur.

4.3.2.9 Plomberie, sanitaires :

Toutes dispositions sont prises par le concepteur afin d'éviter le gel des tuyauteries sous pression ou gravitaires (eau froide, eau chaude, réseau d'eau de chauffage, réseau incendie, réseaux d'évacuation, etc.).

Les réseaux d'eau potable et d'eau incendie sont alimentés à partir du réseau existant. Ils sont dimensionnés en fonction des débits habituels correspondant aux utilisations indiquées dans les fiches de locaux, d'une part, en fonction des besoins définis pour le réseau incendie en application de la réglementation, d'autre part.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Les eaux pluviales sont collectées gravitairement à l'extérieur de l'ouvrage et sur ses abords (drainage des surfaces revêtues) puis sont dirigées vers les réseaux séparatifs publics. La rétention des eaux de pluie sur le site est à prévoir, suivant les prescriptions du PLU.

Pour les eaux usées, des siphons disconnecteurs en pied de chute sont prévus de manière à éviter les remontées d'odeurs.

Pour l'Eau Chaude Sanitaire, la température est limitée (35 à 40°C) sur les points d'eau destinés aux enfants.

Le réseau est constitué de manière à mettre en place un traitement efficace contre le développement des légionelles.

Le concepteur prévoit la possibilité d'adoucissement de l'eau avant distribution (calcaire qui dégrade les réseaux et les appareils).

Il est demandé de prévoir des points d'eau extérieurs pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des cours, etc.… Ces arrivées sont protégées du gel et d'accès impossible pour les enfants et personnel non habilité.

Les équipements sanitaires sont prévus selon les indications des fiches par local.

L'ensemble des équipements sanitaires et en particulier la robinetterie sont particulièrement résistants aux chocs.

Le choix des appareils sanitaires sera proposé sous forme d'un carnet comportant les photos et fiches technique de chaque appareil. Cela permettra aux référents de la commune de constater qu'ils correspondent aux attentes. Ce carnet devra être proposé suffisamment en amont pour éventuellement proposer d'autres appareils. En aucun cas la commande ne pourra être faite sans validation et signature du carnet par le service bâtiment de la commune.

4.3.3 Signalétique :

Prévoir, au titre de la présente opération, un système complet et cohérent de signalétique intérieure et extérieure (repérage des accès et des locaux), à définir en concertation avec le maître d'ouvrage.

Il prend en compte les différents handicaps des personnes à mobilité réduite et sera adapté à une compréhension par des enfants.

Il permet notamment une orientation aisée depuis l'entrée sur le site. Une signalétique de proximité est également mise en place sur chaque porte. Le cas échéant, ce lot « signalétique » intègre les plans d'évacuation, les consignes de sécurité, les panneaux d'affichage...

4.3.4 Espaces extérieurs :

Dans le cadre du présent projet, sont à prévoir :

- Les raccordements aux réseaux et tous les dévoiements nécessités par le projet.
- Les voiries, aires de stationnement et cour de service, destinés à la structure petite enfance.
- Le parvis et cheminements d'accès aux entrées principale et secondaire.
- Les cheminements piétons et cycles avec sécurisation vis-à-vis de la circulation des véhicules, dans l'enceinte de la structure petite enfance.
- Les préaux et les cours de récréation / espaces de jeux extérieurs (jeux fixes des petits, … à prévoir en concertation avec le maître d'ouvrage. Ils répondent aux normes de sécurité).
- Les espaces paysagers : espaces pédagogiques dans les cours, abords du bâtiment et cheminements piétonniers, ...
- Les abris pour vélos (structures protectrice et arceaux).
- La clôture du site et les portails.
- Le dispositif de signalétique et d'affichage à l'attention du public (situé à proximité immédiate des accès principaux),
- Les voiries, cheminements et aires de stockage nécessaires au chantier.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220718-20722-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

4.4 REGLEMENTATION :

Sont notamment applicables la réglementation de base et les dispositions générales suivantes :

- Les règles de l'art,
- Les normes européennes (EN), les normes françaises (NF) et les documents techniques unifiés (DTU),
- Le Code de la commande publique,
- Le Code de l'urbanisme,
- Le Code de l'environnement,
- Le Code de la construction et de l'habitation,
- Le Code du travail et textes modificatifs,
- Le Règlement Sanitaire Départemental,
- Le Plan Local d'Urbanisme secteur Metz-Tessy,
- Le zonage d'assainissement des eaux pluviales urbaines du Grand Annecy
- Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Les Eurocodes 8 réglementant la conception et le dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes
- Les textes légaux et réglementaires concernant l'accessibilité des locaux et installations aux personnes handicapées (ERP, code du travail).
- La réglementation acoustique.
- La réglementation thermique.
- Les textes légaux et réglementaires concernant la qualité de l'air dans les bâtiments,
- Les textes légaux et réglementaires concernant la protection des populations contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.
- Les textes légaux et réglementaires dans le domaine de la lutte contre l'intoxication par le plomb.
- Les textes légaux et réglementaires dans le domaine de la lutte contre les risques liés au radon.
- Les prescriptions techniques générales constituées par les documents du REEF et du CSTB, notamment les normes homologuées ou les normes applicables en vertu d'accords internationaux, les certificats de qualification, procès-verbaux d'essais, avis techniques du CSTB (ou autre organisme habilité) et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis, Règles de calcul publiées par le CSTB, etc.
- Les règles N et V65 et annexes, modifiées 2009, N 84, modifiées 2000, pour les effets du vent et de la neige et les DTU 36.1/37.1, pour ce qui concerne les problèmes d'étanchéité et de résistance des fenêtres,
- La loi relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.
- Les lois relatives à l'archéologie préventive.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

5. FICHES LOCAL PAR LOCAL

5.1 PRESENTATION DES FICHES DE BESOINS ET EXIGENCES :

5.1.1 Légende des fiches

Chaque fiche fait apparaître les informations suivantes :

Identification :

N° de **F**iche : « repère service – XXX »

Désignation en clair du(des) local(aux) concerné(s)

Surface Utile : Il s'agit de la surface minimale nécessaire aux utilisateurs et réellement disponible pour leurs besoins.

Caractéristiques dimensionnelles / ouverture sur l'extérieur :

Surcharge d'exploitation : Charge d'exploitation minimale des planchers, suivant NFP 06-001, en kN/m².
Le concepteur garde la responsabilité des hypothèses retenues pour effectuer le dimensionnement final des ouvrages en tenant compte des normes et règlements en vigueur et des règles de l'art en la matière. Les charges d'exploitation des locaux techniques et des zones de circulation sont définies précisément par le concepteur.

Hauteur libre : Il s'agit de la hauteur minimale libre disponible sur toute la surface du local (suivant le cas, il peut donc s'agir de la hauteur sous plancher, sous poutre ou sous faux-plafond).

Forme : En clair si spécifications particulières.

Occupation : Il s'agit de l'effectif correspondant à la surface utile indiquée.
En cas d'augmentation conséquente de la surface réelle du local, et suivant la nature de celui-ci, l'effectif à prendre en compte pour l'application du règlement de sécurité dans les E.R.P. devra, le cas échéant, être ajusté en conséquence.

Niveau de sûreté : Niveau à prendre en compte dans organigramme et/ou précision spécifique.

Orientation préférentielle : Indication en clair si préférence.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Finitions :

Sol (type UPEC) : Type(s) de revêtement préconisé(s) et classement UPEC minimum.

Murs : Indications en clair mais une latitude de choix est laissée au concepteur, les préoccupations essentielles étant la qualité sanitaire, l'entretien, la durabilité, l'acoustique et la décoration.

Plafonds : Indications en clair : dans nombre de cas un faux plafond est imposé, dans les autres cas la nécessité ou l'intérêt de faux plafonds est laissée à l'appréciation du concepteur en fonction des critères d'acoustique - décoration, de distribution des fluides et réseaux, etc.

Menuiseries : indications en clair si préconisations.

Caractéristiques d'ambiance :

Ambiance thermique :

Température de base : Température de base à assurer dans le local, en hiver et en été.
A priori, il s'agit toujours de la température réglementaire. Par ailleurs, prise en compte de la réglementation thermique et des exigences de qualité environnementale.

Ventilation : Suivant la réglementation sanitaire départementale et exigences supplémentaires qui seront décrites dans le chapitre 4.

Ambiance lumineuse :

Eclairage naturel : Il s'agit du choix du type d'éclairage naturel :
EN : Eclairage Naturel direct exigé.
AV : Local AVeugle exigé.
PA : Local Pouvant être Aveugle (choix possible).
SJ : Eclairage en Second Jour accepté (un local indiqué PA peut bien sûr être éclairé en second jour).

Eclairage artificiel : Eclairement minimum en Lux. Valeur sur plan de travail (cas général) ou au niveau du sol (circulations...). Il s'agit de valeurs en service c'est à dire après vieillissement.
Suggestions ou impositions éventuelles quant à la commande de l'éclairage. Analyse et propositions par concepteur pour le présent projet (éclairage par zones, détection de présence, minuteries dans sanitaires, par exemple).

Occultation : précision si nécessaire.

Ambiance acoustique :

Isolation acoustique Local voisin récepteur (émetteur) : Isolement acoustique en dB des parois du local par rapport aux salles voisines, local considéré comme local de réception.

Remarque : Certains locaux doivent être considérés comme " locaux bruyants " ; en tant que locaux d'émission, ils génèrent un niveau d'isolement acoustique supérieur à la valeur de base. La valeur minimale d'isolement à considérer (qu'il induit en tant que local d'émission) est précisée entre parenthèses.

Circulations H/V : Isolement acoustique en dB des parois du local par rapport aux circulations voisines. Le premier chiffre concerne les circulations Horizontales, le second les circulations Verticales.

Bruits équipts : Valeur maximale du niveau de pression acoustique normalisé du bruit engendré par un équipement du bâtiment, fonctionnant de manière continue (1ère valeur) ou de manière intermittente (2ème valeur). Valeur en dB(A).

Temps réverb.(s) : Temps de réverbération maximum du local meublé mais inoccupé, exprimé en secondes.

Isolation par rapport à l'extérieur : Isolement acoustique minimum en dB par rapport à l'extérieur, suivant réglementation (30 dB minimum, plus si voies bruyantes, aéroport, etc.).

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Courants forts et faibles :

Courants forts : Pour la plupart des locaux, les nombres de prises nécessaires aux utilisateurs sont précisés (220 V 10-16A+T = PC), hors raccordements des équipements techniques et hors prises de service éventuelles (circulations, grandes salles, etc.).

Courants faibles : Pour la plupart des locaux, les nombres de prises nécessaires aux utilisateurs sont précisées (TEL, INF, VIDEO, etc.). Dans certains cas, seules les fonctions souhaitées sont indiquées, les moyens nécessaires étant à préciser par le concepteur.

Réseaux fluides et équipements sanitaires:

De manière générale, lorsque des alimentations sont nécessaires, elles sont indiquées en clair. Partout où cela était possible, le nombre et/ou la nature des alimentations ou points de connexion ont été précisées.

Equipements sanitaires à fournir : indications en clair.

Equipements immobiliers / mobilier (à fournir par concepteur ou hors marché) :

Indications en clair.

5.1.2 Tableaux de repérage des fiches :

n	local
CR 001	Sas
CR 002	Hall /desserte
CR 101	Salle d'activité
CR 102	Dortoir
CR 111	Salle de motricité
CR 112	Salle de jeux d'eau
CR 121	Salle de propreté
CR 122	Sanitaire d'appoint salles communes
CR 201	Bureau de direction
CR 202	Bureau polyvalent
CR 203	Salle de réunion / travail du personnel
CR 204	Salle de détente du personnel
CR 301	Office de réchauffage
CR 302	Biberonnerie
CR 303	Buanderie / Lingerie
CR 311	Sanitaires adultes
CR 321	Vestiaires personnel
CR 322	Vestiaires personnel cuisine
CR 331	Rangement poussettes
CR 332	Rangement couches
CR 333	Local ménage
CR 334	Local poubelles
CR 335	Rangement matériel extérieur
CR 401	Circulations secondaires

5.1.3 Fiches local par local :

Voir pages suivantes.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Sas commun	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 001**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 17°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	par concepteur		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	facilité croisement et manœuvre poussettes			
	Occupation	par concepteur	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 30/43dB(A). Equipements 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: <1,2s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C1	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Résistance aux chocs sur 1,2m.		protection	Contrôle éblouissement
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	100 à 150lux général. Déclenchement détection de présence et ajustement luminosité.

Menuiseries :	extérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Anti-pince doigts.
	intérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Anti-pince-doigts.

Courants forts		PC entretien. PC tableau information. Interrupteurs et prises inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Mobilier pour caisses chaussures des enfants; casiers chaussures adultes associés à 2 bacs surchausses (propre et sale); banc pour se chausser.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Hall /desserte	Surface utile (m²) : 40	N° **CR 002**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 21°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	par concepteur		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	convivialité et fluidité circulations; géométrie adaptée pour organisation d'actiités dans le hall			
	Occupation	par concepteur	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 30/43dB(A). Equipements 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: <1,2s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C1	Eclairage :	naturel	EN zénithal possible
	murs	Résistance aux chocs sur 1,2m. Rails accrochage en partie haute. Surfaces adaptées pour punaisage répété.		protection	Contrôle éblouissement
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	100 à 150lux général. Déclenchement détection de présence et ajustement luminosité.

Menuiseries :	extérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Anti-pince doigts.
	intérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Anti-pince-doigts.

Courants forts		PC entretien. PC tableau information. 2PC. Interrupteurs et prises inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	2RJ45

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur lavabos plans de change

Equipement immobilier :	inclus dans marché	1 à 2 meubles avec 1 table à langer (suivant configuration espace); zone vestiaire au droit de chaque salle d'activité : bancs avec casiers chaussures au-dessous + patères ; 60 casiers répartis sur l'ensemble des salles d'activité (double-entrée entre hall et salle de propreté). Equivalent paillassons encastrés devant portes sur extérieur. Panneaux affichage intérieur et extérieur.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Chauffeuses dans zone attente qui sera utilisée par les enfants des fratries.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle d'activité	Surface utile (m²) : variable	N° **CR 101**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 21°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Chercher à atteindre 30 à 36m3/h/occupant
	Forme	Forme permettant de distinguer deux zones de surface équivalente			
	Occupation	10 à 16 enfants + adultes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 30/43dB(A). Equipements 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C0. Entretien aisé. Non bruyant.	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Résistance chocs mobilier. Lavable. Surfaces adaptées pour punaisage répété.		protection	Contrôle éblouissement + occultation totale + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	300 à 400lux général. 2 zones d'éclairage parallèlement à fenêtres. Commande manuelle avec variation intensité.

Menuiseries :	extérieures	Ouverture fenêtre sans risque de choc pour enfants. Hauteur baies adaptées à enfants assis pour vue sur extérieur. Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Anti-pince doigts.
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs. Anti-pince doigts.

Courants forts		PC entretien. 4PC réparties. Gaines d'allège multicompartiments. Double PC dans zone repas pour branchement cellule maintien au chaud. PC et interrupteurs inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	2RJ45 associées à 2PC

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur évier avec paillasse à hauteur d'enfants : 2 lavabos à hauteurs différentes avec positionnement robinet permettant son utilisation.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Petit tableau. Panneau d'affichage. Placards intégrés toute hauteur env. 3ml avec rayonnages intérieurs, dont certains accessibles pour les enfants.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Différents mobilier d'assise (pouf, banquette) transats et tapis d'éveil. Mobilier repas. Rayonnages livres. Jeux. Petites tables et chaises.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Dortoir	Surface utile (m²) : variable	N° **CR 102**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 18 à 19°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Chercher à atteindre 30 à 36m3/h/occupant. Débit adapté à local avec odeurs fortes (couches souillées).
	Forme	facile à surveiller. Largeur de porte permettant évacuation d'un lit en urgence.			
	Occupation	5 à 8 enfants	Acoustique :	Avec locaux voisins : 50dB(A). Circulations H/V : 35/43dB(A). Equipements 33/38dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: <0,7s.	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C0. Entretien aisé. Non bruyant.	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Résistance chocs mobilier. Lavable.		protection	Occultation totale + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	200lux général + veilleuse. Gradation. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	Ouverture fenêtre sans risque de choc pour enfants.
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs avec occultations. Anti-pince doigts.

Courants forts		PC entretien. 4PC réparties. PC et interrupteurs inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Placards intégrés env. 2ml avec rayonnages.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Lits.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle de motricité	Surface utile (m²) : 42	N° **CR 111**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 20°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	3 à 3,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Chercher à atteindre 30 à 36m3/h/occupant minimum.
	Forme	Longueur / largeur < 1,6			
	Occupation	8 enfants + adultes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43(53)dB(A). Circulations H/V : 30/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C2. Souplesse sol, facilité d'entretien, durabilité, non glissant.	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Résistance aux chocs, lavable. Fixation équipements.		protection	Contrôle éblouissement + occultation totale + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire. Résistance aux chocs.		artificiel	300 à 400lux général. 2 zones d'éclairage parallèlement à fenêtres. Détection automatique et ajustement à luminosité extérieure. Robustesse matériel (ballons)

Menuiseries :	extérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Ouverture fenêtre sans risque de choc pour enfants. Anti-pince doigts. Hauteur baies adaptée à taille des enfants
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs. Anti-pince doigts.

Courants forts		PC entretien. 2 blocs de 2PC sur chaque côté de la salle. PC et interrupteurs inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	1RJ45/bloc de PC

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Placards intégrés profonds environ 4ml. Agrès à fixer au mur. 1 panneau d'affichage. 1 petit tableau. 1 support vidéoprojecteur.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Parcours de motricité.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle de jeux d'eau	Surface utile (m²) : 20	N° **CR 112**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 21°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Chercher à atteindre 30 à 36m3/h/occupant minimum. Ventilation adaptée à locaux humides.
	Forme	Longueur / largeur < 1,6			
	Occupation	6 enfants + adultes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43(53)dB(A). Circulations H/V : 30/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant. Entretien aisé.	Eclairage :	naturel	SJ possible
	murs	Faïence toute hauteur		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	Si FP, résistance à humidité.		artificiel	300 à 400lux général. 2 zones d'éclairage parallèlement à fenêtres. Commande manuelle. Etanchéité matériel.

Menuiseries :	extérieures	Si grandes portes fenêtres toute hauteur : décoration pour signaler vitrage. Ouverture fenêtre sans risque de choc pour enfants. Anti-pince doigts. Hauteur baies adaptée à taille des enfants
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs. Anti-pince doigts.

Courants forts		PC entretien. 2PC réparties. PC et interrupteurs étanches et inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	1RJ45 associée à 1PC

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur un évier et 3 robinets muraux pour raccord jet; 1 lave-mains adultes; 1 lave-mains enfants; bondes de sol.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Zone vestiaire à l'écart des projections d'eau avec banc, casiers et patères (pour 8 personnes)
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	tables avec semoule, bassines, …

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle de propreté	Surface utile (m²) : variable	N° **CR 121**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 21°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Débit adapté à local avec odeurs fortes (couches souillées).
	Forme	facilité d'usage suivant implantation mobilier			
	Occupation	2 à 5 enfants + 1 adulte	Acoustique :	Avec locaux voisins : 30(43)dB(A). Circulations H/V : 30/30dB(A). Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté				

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant. Entretien aisé.	Eclairage :	naturel	SJ sur salle d'activité
	murs	Murs lavables + faïence sur 1,50m.		protection	Intimité.
	plafond	Si FP, résistance à humidité.		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence. Minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs. Cloissonnettes entre WC enfants, lavables et résistantes, sans contact avec sol et plafond, avec retour si nécessité intimité. Anti pince-doigts. Vitrage sur salle d'activité à hauteur d'yeux d'adulte.

Courants forts		PC pour entretien. Interrupteurs et prises inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU + EV. Equipements variables suivant locaux : voir tableau de surfaces. Sanitaire posé sur sol sans abattant. Lavabo rectangulaire (pour enfants). Evier / bagnoire à côté de plan de change. Bonde de sol. 1 douche dans une des salles.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Meuble à langer avec marches escamotables (sans porte) pour accès par les enfants; casiers double-entrée pour effets personnels communiquant hall; plan de travail dans la continuité des plans de change avec placards au-dessous (fermés à clef); placards intégrés toute hauteur environ 2ml. Distributeur papier; Poubelles automatiques sous plan de change; distributeur savon; distributeur essuie mains.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Sanitaire d'appoint salles communes	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 122**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 20°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Débit adapté à local avec odeurs fortes (couches souillées).
	Forme				
	Occupation	3 à 4 enfants + 1 adulte	Acoustique :	Avec locaux voisins : 30(43)dB(A). Circulations H/V : 30/30dB(A). Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté				

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant. Entretien aisé.	Eclairage :	naturel	PA
	murs	Murs lavables + faïence sur 1,50m.		protection	Intimité.
	plafond	Si FP, résistance à humidité.		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence. Minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Oculus à 2 hauteurs. Cloissonnettes entre WC enfants, lavables et résistantes, sans contact avec sol et plafond, avec retour si nécessité intimité. Anti pince-doigts.

Courants forts		PC pour entretien. Interrupteurs et prises inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU + EV. Equipements variables suivant locaux : voir tableau de surfaces. Sanitaire posé sur sol sans abattant. Lavabo rectangulaire (pour enfants). Evier / bagnoire à côté de plan de change. Bonde de sol. 1 douche dans une des salles.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Meuble à langer avec marches escamotables pour accès par les enfants; plan de travail dans la continuité des plans de change avec placards au-dessous (fermés à clef). Distributeur papier; distributeur savon; distributeur essuie mains.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Bureau de direction	Surface utile (m²) : 18	N° **CR 201**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	Longueur / largeur < 2			
	Occupation	2 + visiteurs	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 43/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U2sP3E1C0. Antistatique bureautique.	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Robustesse, décoration.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	400lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		2 postes de travail avec (4PC)/poste + PC photocopieur numérique + PC tableaux alarmes et suivis.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	2 postes de travail (3RJ45/poste) + connections tableaux de suivi

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Placard intégré toute hauteur environ 2ml fermant à clef avec rayonnages intérieurs. Patère. Petit tableau. Panneau d'affichage.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Bureau. Sièges.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Bureau polyvalent	Surface utile (m²) : 12	N° **CR 202**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 20°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	Longueur / largeur < 2			
	Occupation	1 + visiteurs	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 43/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U2sP3E1C0. Antistatique bureautique.	Eclairage :	naturel	EN de préférence; SJ possible
	murs	Robustesse, décoration.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	400lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		1 poste de travail (4PC) + 3PC sur plan de travail visite médicale.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	3RJ45 + connections tableaux de suivi

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur évier avec paillasse pour visite médicale. Robinet à commande non manuelle.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Plan de travail visite médicale avec évier, tapis de change et placards au dessous. Une toise. Patère. Petit tableau. Panneau d'affichage. Placard intégré environ 2ml.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Bureau. Sièges.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle de réunion / travail du personnel	Surface utile (m²) : 12	N° **CR 203**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	Longueur / largeur < 2			
	Occupation	6 à 8 personnes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 43/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P3E1C0. Antistatique bureautique.	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Robustesse, décoration, affichage		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	400lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		PC entretien. 10PC réparties.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	5RJ45 associées à PC.

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Placards intégrés, toute hauteur, avec rayonnages intérieurs, fermant à clef : environ 2ml. Panneau d'affichage. Tableau.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Tables, sièges.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Salle de détente du personnel	Surface utile (m²) : 12	N° **CR 204**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	Longueur / largeur < 2			
	Occupation	6 à 8 personnes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 43dB(A). Circulations H/V : 43/43dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P3E1C0	Eclairage :	naturel	EN
	murs	Robustesse, décoration, affichage. Faïence autour du point d'eau zone kitchenette.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	FP acoustique si nécessaire		artificiel	400lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		PC entretien. 2PC réparties. 4PC sur plan de travail kitchenette.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	2RJ45 associées à PC.

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur évier avec paillasse.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Panneau d'affichage. Tableau. Placards sous plan de travail dans coin kitchenette. Patères.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Tables, sièges.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Office de réchauffage	Surface utile (m²) : 30	N° **CR 301**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5 à 2,8m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Hotte au-dessus des appareils de réchauffage et plonge.
	Forme	suivant implantation matériel			
	Occupation	1 à 2 adultes	Acoustique :	Avec locaux voisins : 40(50)dB(A). Circulations H/V : 30/40dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P4E3C2 / Anti dérapant / Plinthes à gorge / réglementation restauration	Eclairage :	naturel	SJ possible
	murs	Robustesse. Lavable. Faïence autour de l'évier et tout le linéaire de plan de travail. Réglementation restauration.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	Lavable / réglementation restauration		artificiel	200lux général. Eclairage ponctuel plan de travail : 500lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Oculus hauteau adulte. Protection des bas de portes. Largeur porte adaptée à passage chariot.

Courants forts		PC entretien + 3PC réparties +6PC sur plan de travail+ PC appareils. Obturation automatique. Prévoir des prises dédiées et isolées séparément pour les appareils de réchauffage (un alimentation sur un disjoncteur pour un appareil)

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	1RJ45 + éventuelles connections matériel

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur évier 2 bacs profonds avec paillasse. Bonde de sol. Branchement et évacuation lave-vaisselle. Lave-mains réglementaires.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Tables, plans de travail, placards intégrés sous et au-dessus du plan de travail, matériel pour remise en température, maintien au froid et lavage (lave-vaisselle avec rails).
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Biberonnerie	Surface utile (m²) : 4	N° **CR 302**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Hotte au-dessus des appareils de réchauffage et plonge.
	Forme	suivant implantation matériel			
	Occupation	1 adulte	Acoustique :	Avec locaux voisins : 40(50)dB(A). Circulations H/V : 30/40dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P4E3C2 / Anti dérapant / Plinthes à gorge / réglementation restauration	Eclairage :	naturel	SJ possible
	murs	Robustesse. Lavable. Faïence autour de l'évier et tout le linéaire de plan de travail. Réglementation restauration.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	Lavable / réglementation restauration		artificiel	200lux général. Eclairage ponctuel plan de travail : 500lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Oculus. Protection des bas de portes. Largeur porte adaptée à passage chariot. Anti-pince doigts. Vitrage pour vue sur salle d'activités.

Courants forts		PC entretien + 2PC réparties +4PC sur plan de travail+ PC appareils. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	1RJ45 + éventuelles connections matériel

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur évier 2 bacs profonds avec paillasse. Bonde de sol. Branchement et évacuation lave-vaisselle

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Plan de travail, placards intégrés sous et au-dessus du plan de travail, matériel de préparation et réchauffage biberons.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Buanderie / Lingerie	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 303**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental. Ventilation adaptée à milieu humide et pour séchage linge.
	Forme	suivant implantation matériel			
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : 40(50)dB(A). Circulations H/V : 30/40dB(A). Equipements : 38/43dB(A). Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s.	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P4E3C2 / Anti dérapant / Plinthes à gorge	Eclairage :	naturel	PA
	murs	Robustesse. Lavable. Faïence autour de l'évier et tout le linéaire de plan de travail. Réglementation restauration.		protection	Contrôle éblouissement + protection contre surchauffe
	plafond	Lavable / réglementation restauration		artificiel	200lux général. Eclairage ponctuel plan de travail : 500lux. Commande manuelle.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Oculus. Protection des bas de portes. Largeur porte adaptée à passage chariot.

Courants forts		1PC + PC matériel (2 lave-linges + 2 sèche-linges) + branchements pour une hotte d'évacuation buée (sur horloge ou pilotage GTC). Réseaux séparés; 1 disjoncteur/appareil.

Courants faibles :	téléphone	1RJ45
	informatique	Eventuelles connections matériel

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU. Evier 2 bacs avec paillasse. Tous raccordements matériels lingerie. Bonde de sol.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Placards intégrés et/ou rayonnages : environ 2ml. Plan de travail pour pliage. Etendage mural amovible.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Lave-linge. Sèche-linge.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Sanitaires adultes	Surface utile (m²) : variable	N° **CR 311**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme				
	Occupation	suivant local	Acoustique :	Avec locaux voisins : 30(43)dB(A). Circulations H/V : 30/30dB(A). Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté				

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant. Entretien aisé.	Eclairage :	naturel	PA
	murs	Murs lavables + faïence sur 1,50m.		protection	Intimité.
	plafond	Si FP, résistance à humidité.		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence et minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Verrou porte avec système décondamnation depuis extérieur.

Courants forts		PC pour entretien.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	EF + EC + EU + EV. Sanitaire suspendu + abattant. Lave-mains. Bonde de sol.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Patère et distributeur papier. Distributeur savon + distributeur essuie-mains. Barre de relèvement PMR.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Vestiaires personnel	Surface utile (m²) : 18	N° **CR 321**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 20°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,5m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	séparation en deux parties avec douche commune entre les 2			
	Occupation	jusqu'à 14	Acoustique :	Avec locaux voisins : 30(43)dB(A). Circulations H/V : 30/30dB(A). Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant. Entretien aisé.	Eclairage :	naturel	PA
	murs	Lavables, résistance, traitement acoustique. Faïence autour lavabo. Faïence toute hauteur dans douche.		protection	Intimité.
	plafond	FP acoustique si nécessaire avec résistance à humidité. Etanche dans douche.		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence et minuterie.

Menuiseries :	extérieures	Intimité
	intérieures	Système décondamnation depuis extérieur porte douche.

Courants forts		PC pour entretien. PC applique miroir. Obturateurs et protection contre humidité.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur lave-mains + Douches

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Bancs fixés au mur. 1 patère pour douche. Miroirs au-dessus des lavabos. Distributeur savon + essuie-mains. Distributeur savon douche.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	28 armoires vestiaires réparties en 2 vestiaires

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Vestiaires personnel cuisine	Surface utile (m²) : 8	N° **CR 322**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 20°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	séparation en deux parties; si besoin, utilisation de la douche du vestiaire général			
	Occupation	4	Acoustique :	Avec locaux voisins : 30(43)dB(A). Circulations H/V : 30/30dB(A). Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant / Plinthes à gorge	Eclairage :	naturel	PA
	murs	Lavables, résistance, traitement acoustique. Faïence autour lavabo.		protection	Intimité.
	plafond	FP acoustique si nécessaire avec résistance à humidité.		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence et minuterie.

Menuiseries :	extérieures	Intimité
	intérieures	

Courants forts		PC pour entretien. PC applique miroir. Obturateurs et protection contre humidité.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires		EF + EC + EU sur lave-mains.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Bancs fixés au mur. 4 patères . Miroirs au-dessus des lavabos. Distributeur savon + essuie-mains.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	4 armoires vestiaires

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Rangement poussettes	Surface utile (m²) : 15	N° **CR 331**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Pas de chauffage
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	optimisation rangement			
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : (30)dB(A). Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur : sans objet. Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	Sol industriel. Durabilité.	Eclairage :	naturel	AV
	murs	Résistance aux chocs.		protection	
	plafond			artificiel	100 à 200lux. Minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Anti-pince doigts

Courants forts		1PC

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Rangement couches	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 332**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 15°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	3m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	optimisation rangement			
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : (30)dB(A). Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur : sans objet. Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	Sol industriel. Durabilité.	Eclairage :	naturel	AV
	murs	Résistance aux chocs.		protection	
	plafond			artificiel	100 à 200lux. Minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	Anti-pince doigts

Courants forts		1PC

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	1RJ45

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Rayonnages
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Local ménage	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 333**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 15°C. Eté -3 à -5°C / extérieur
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme				
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : (30)dB(A). Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur : sans objet. Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P2E2C2. Anti dérapant, plinthe à gorge.	Eclairage :	naturel	AV
	murs	Lavable. Faïence autour du point d'eau.		protection	
	plafond	Si FP, résistance à humidité.		artificiel	100 à 200lux. Minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		1PC

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	EF + EC + EU. Point de puisage ergonomique avec robinet mitigeur. Bonde de sol.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Patère. Rayonnages.
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Armoire vestiaire. Chariot de ménage.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Local poubelles	Surface utile (m²) : 6	N° **CR 334**

Dimensions :	Surcharge	2,5	Thermique :	température	Hiver 15°C. Eté -3 à -5°C / extérieur ou climatisation suivant fréquence de collecte.
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	optimisation implantation bacs			
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : (30)dB(A). Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur : sans objet. Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	normal			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U3P3E2C2 / anti dérapant, plinthe à gorge.	Eclairage :	naturel	AV
	murs	Lavable, résistance aux chocs + faïence autour du point d'eau.		protection	
	plafond	Si FP : résistance à humidité		artificiel	100 à 200lux. Détection de présence et minuterie.

Menuiseries :	extérieures	
	intérieures	

Courants forts		1PC

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	EF + EC + EU. Robinet mural pour lavage au jet. Bonde de sol.

Equipement immobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	Containers à ordure pour tri sélectif : nombre et dimensions à finaliser avec maître d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Rangement matériel extérieur	Surface utile (m²) : 10	N° **CR 335**

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Pas de chauffage
	Hauteur libre mini	2,6m		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme	optimisation rangement			
	Occupation	occasionnel	Acoustique :	Avec locaux voisins : (30)dB(A). Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur : sans objet. Temps réverbération: 0,4 à 0,8s	
	Sûreté	élevé			

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	Sol industriel. Durabilité.	Eclairage :	naturel	AV
	murs	Résistance aux chocs. Fixation crochets pour suspension matériel.		protection	
	plafond			artificiel	100 à 200lux. Détection de présence et minuterie.

Menuiseries :	extérieures	Anti-pince doigts.
	intérieures	Anti-pince doigts.

Courants forts		1PC

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Rayonnages
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

	Circulations secondaires	Surface utile (m²) :	variable	N°	CR 401

Dimensions :	Surcharge	4	Thermique :	température	Hiver 19°C. Eté -8°C / extérieur
	Hauteur libre mini	par concepteur		renouvellement	Selon règlement sanitaire départemental
	Forme				
	Occupation	réglementation ERP	Acoustique :	Avec locaux voisins : sans objet. Circulations H/V : sans objet. Equipements : sans objet. Extérieur: 30dB(A). Temps réverbération: par concepteur.	
	Sûreté				

Orientation	Orientation préf.	

Finitions	sol	U4P3E2C0. Non bruyant, non glissant, durabilité.	Eclairage :	naturel	SJ possible
	murs	Résistance aux chocs sur 1,2m (protection spécifique possible).		protection	
	plafond	FP acoustique si nécessaire. Masquage des cheminements de fluides.		artificiel	100 à 150lux général. Déclenchement détection de présence et ajustement luminosité.

Menuiseries :	extérieures	Anti pince-doigts dans zones fréquentées par maternelle.
	intérieures	Anti pince-doigts.

Courants forts		PC pour entretien. Interrupteurs et prises inaccessibles pour enfants. Obturation automatique.

Courants faibles :	téléphone	
	informatique	

Fluides et Equipements sanitaires	

Equipement immobilier :	inclus dans marché	Signalétique
	hors marché	
Equipement mobilier :	inclus dans marché	
	hors marché	

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

6. ANNEXES ET PIECES JOINTES

6.1 LISTE DES ANNEXES :

Sans objet

6.2 LISTE DES PIECES JOINTES ET/OU CONSULTABLES :

PIECE JOINTE N°1 : Plan Local d'Urbanisme d'Epagny Metz-Tessy

PIECE JOINTE N 2 : Plan topographique du site

(*) : Document consultable auprès de la Commune d'Epagny Metz-Tessy.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-73-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022